

LE PEN — LA PESTE

Je suis, disait Le Pen, "la bête immonde qui monte, qui monte". Si immonde, ce fasciste avoué, ancien tortionnaire en Algérie, que personne ne croyait à son succès. Avec 11 o/o aux élections européennes, il trouble tous les calculs politiques français. La gauche recule à son niveau le plus bas tandis que la droite manque son objectif — s'affirmer majoritaire — et devra s'allier les faveurs de l'extrême-droite.

La bourgeoisie française récolte en fait ce qu'elle a semé. A force d'attiser la haine du "désordre socialiste", elle a réveillé la révolte de la petite bourgeoisie et d'une frange ouvrière contre l'immigré, les travailleurs "privilegiés" et le système politique dans son ensemble (la "bande des quatre", comme Le Pen dit des quatre grands partis). L'ordre et la sécurité que promet Le Pen, c'est le capitalisme "libéral", c'est-à-dire sauvage, qui refoule sans merci les immigrés, donne libre cours à l'exploitation par le petit patron et démonte les acquis sociaux au nom des "libertés" contre "l'Etat tentaculaire". Des thèmes chers à Chirac (et à bien des bourgeois suisses aussi) ! Son parti ne s'est-il pas allié au Front national de Le Pen aux élections de Deux, facilitant la percée de l'extrême-droite ?

La gauche réformatrice peut certes crier à cette responsabilité de l'opposition bourgeoise, elle ne fera que cacher la sienne. Trois ans de fausses promesses, de concessions aux lois du capitalisme, de revendications sociales dévoyées au nom de la rigueur se soldent par un recul retentissant. Qui a défendu, à Talbot, le renvoi des OS immigrés au lieu des 35 heures avec un plan de reconversion de l'automobile ? Le gouvernement Mauroy et bien des syndicalistes. Le Parti communiste, solidaire sur le fond, ne se démarque qu'en suscitant la division. Il en paie le prix fort : juste 25 000 voix de plus que Le Pen !

Cet échec n'est pas celui du socialisme, mais de ceux qui justement n'en veulent pas. *Le Monde* (19 juin 1984) résume la timidité de trois ans de social-médiocratie : "une politique de réduction légère des inégalités, de ponction fiscale, même assortie d'un contrôle des fortunes, de remise en question de quelques privilèges des professions libérales, s'ajoutant à la baisse du pouvoir d'achat". Cela n'arrête ni la crise, ni le chômage. En revanche, Mitterrand aura réussi à dévaloriser le socialisme, décourager les travailleurs et — comme le dit *Le Matin* (18 juin 1984) — à "ressusciter une force que l'on croyait disparue depuis la Libération", l'extrême-droite.

Le socialisme, c'est au contraire la planification consciente et contrôlée par les travailleurs contre les lois aveugles du marché ; la satisfaction des besoins de tous, solidairement, contre les inégalités et la loi du profit. Ni Mitterrand, ni Marchais n'en veulent — et redoutent pour cela la mobilisation des travailleurs. Portés par les actions ouvrières et pacifistes, les "Verts" allemands, les travailleurs britanniques ou les communistes italiens progressent au contraire. Il ne reste qu'une issue pour étouffer la peste Le Pen : la mobilisation unie des travailleurs, brisant les chaînes de la division syndicale et des surenchères réformatrices, pour imposer leurs propres réponses à la crise.

La Brèche

Le N° 2 Fr.

N° 322

23 juin 1984

quinzième année

la brèche

organe bimensuel du

Parti Socialiste Ouvrier (PSO)

section suisse de la IV^e Internationale

DROIT D'ASILE :

NON À LA
POLITIQUE
DU COUPERET

Léopard II :

LA CHASSE
EST OUVERTE

Réfugiés :

UN CHILIEN REFOULÉ !

"L'Association des travailleurs latino-américains de Genève (ATLA-G) dénonce de la manière la plus véhémente et sans équivoque l'arbitraire et abusive expulsion de Genève et de Suisse de notre camarade **Sergio Rojas Delgado**, membre de notre association, de nationalité chilienne, 25 ans, originaire de Tocopilla (province d'Antofagaste), demandeur d'asile politique devant les autorités fédérales de Berne (Bureau Fédéral de la Police) et porteur d'une attestation valable pour six mois, obtenue dans le cours du mois de janvier 1984.

Le camarade Rojas a été appelé par **M. Kees** (fonctionnaire de la Police des étrangers), le lundi 14 mai à 8h30 du matin au Contrôle de l'habitant. Une fois sur place, il a été mis au courant du "refus de sa demande d'asile de la part de Berne". Par conséquent il devait — toujours d'après la police — "quitter le pays immédiatement puisque sa situation était illégale".

Le camarade Rojas a dit qu'il allait attendre la communication officielle de la part de Berne pour partir aussitôt après. A ce moment, il a été appréhendé, menottes aux mains, par deux agents de la police qui l'enfermèrent dans une cellule. Les mêmes agents voulurent lui faire signer un document inconnu de lui (et déjà écrit à l'avance) qu'il refusa de signer.

Après tout cela et toujours menottes aux mains, il a été conduit chez lui au 8, rue de Neuchâtel, où ses papiers ainsi que ses effets personnels lui ont été réquisitionnés. On lui a enlevé de même toutes les enveloppes de lettres qui lui ont été adressées, tant de la Suisse que de l'étranger.

Ensuite, il a été conduit, toujours menottes aux mains et à côté d'un délinquant de droit commun, à l'aéroport de Cointrin à Genève et mis dans un avion pour Barcelone.

Nous nous demandons si la Suisse, signataire des accords internationaux, oublie les modalités les plus élémentaires du respect de l'individu puisqu'elle vient de commettre un acte arbitraire et à tout point de vue abusif.

Notre camarade n'a eu ni le droit au recours, ni le délai de trois mois lui revenant de droit pour régler son départ de manière légale.

Pour toutes ces raisons, nous exprimons vivement notre indignation et nous **dénonçons** ces faits devant l'opinion publique genevoise, suisse et internationale !"

Genève, le 19 mai 1984

Lisez **INPRECOR**, **Intercontinental press**, revue bimensuelle d'information et d'analyse de la IV^e Internationale. En vente dans nos librairies (22, rue Saint-Léger, 1204 Genève et 11, rue du Four, 1400 Yverdon) et dans nos locaux (cf. ci-dessous).

Lausanne :

QUAND ON RESTAURE LES PYRAMIDES...

Les locataires des logements subventionnés du quartier des Pyramides, réunis en assemblée le 7 juin 1984, ont discuté de l'attitude à adopter face à l'annonce de l'augmentation d'environ 45 o/o de leur loyer. Ils ont décidé de poser à la Municipalité de Lausanne et à l'Office cantonal du logement les questions suivantes :

1. Sur quelles bases l'Office cantonal du logement a-t-il autorisé la société propriétaire "Bâtir" à imposer une telle augmentation ?

2. Pourquoi "Bâtir" a-t-elle trompé les locataires en parlant de "rénovation complète" alors que la réalité montre qu'il ne s'agissait en fait que de travaux d'entretien normaux après 37 ans d'utilisation des bâtiments ?

3. Pourquoi ces travaux ont-ils été entrepris sans qu'une information exacte sur leur nature et leur durée n'ait été faite en temps voulu ? Cette information aurait permis aux locataires d'une part d'exiger que l'isolation thermique des immeubles soit améliorée et d'autre part de refuser certains travaux inutiles.

D'ores et déjà les locataires demandent à la Municipalité et à l'Office cantonal du logement :

- que l'augmentation résultant de l'entretien normal des immeubles soit annulée ;
- que l'augmentation résultant des travaux de rénovation soit chiffrée ;
- que le décompte final de tous les travaux soit communiqué à l'ensemble des locataires ;
- et que finalement le montant alloué par les autorités cantonales et communales comme aide à la rénovation soit communiqué sans délai aux personnes concernées.

Les locataires se félicitent du soutien apporté dans leurs démarches par le PSO et demandent aux partis de la gauche traditionnelle et à l'AVLOCA de prendre position et de les soutenir dans leurs revendications.

le 7 juin 1984

Assemblée des locataires des Pyramides

La Chaux-de-Fonds :

APRÈS L'ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour conclure sa campagne électorale, la section du PSO avait invité ses amis et sympathisants à discuter de l'activité du PSO au Conseil général. Notre camarade Sylviane Zulauf, conseillère de ville à Bienne, présenta quelques-unes de ses interventions. Dans le débat tous les aspects et les difficultés de ce travail, en le liant avec les autres activités politiques extra-parlementaires, furent abordés, ainsi que les relations avec les autres élus de la gauche, en particulier ceux du POP, l'activité des commissions, etc.

Puis en début de soirée, un délicieux cous-cous préparé par Isabelle et Marc fut servi et vivement apprécié par une trentaine d'invités. Ainsi, malgré la concurrence "déloyale" du soleil et de la Biennale théâtrale, cette initiative

fut un beau succès, avec un bénéfice de 500 francs qui couvrira un petit bout de la campagne électorale.

José

Genève :

CHÔMEURS, DÉFENDEZ VOS DROITS !

2600 chômeuses et chômeurs inscrits à Genève (en réalité environ 4000), 40 000 en Suisse, 35 millions dans les pays capitalistes industrialisés, un demi-milliard dans les pays en voie de développement. L'Association de défense des chômeurs (ASD, 7, bd Carl-Vogt, tél. : 022 / 29 83 30) se réunit tous les mardi, de 10h à midi, pour suivre les problèmes personnels des chômeurs comme pour engager des actions pour améliorer leur statut et leurs droits.

A Genève, 800 chômeurs ne pourront plus timbrer le 26 août. Actions et manifestations sont prévues pour prolonger les indemnités. L'Etat fournit en principe du travail au minimum pendant trois mois aux chômeurs, ceux-ci demandent au moins six mois. Au lieu des tracasseries comme la recherche des 10 signatures (certains patrons refusent même de signer la feuille !), il faudrait dégager des possibilités de recyclage : une enquête de l'ASD est en cours à ce propos.

Chômeurs, chômeuses, rejoignez l'ASD ! une chômeuse

"ANDES" en Suisse :

ASSEMBLÉES D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION AU SALVADOR

Vilma de Soto, représentante du syndicat des enseignants du Salvador "ANDES 21 juin", dans un exposé simple mais plein d'émotion et d'espoir, a présenté en Suisse romande les luttes des enseignants afin de changer profondément les conditions scolaires qui maintiennent près de la moitié de la population dans l'analphabétisme. Sur les 22 000 enseignants, le syndicat ANDES organise 80 o/o d'entre eux (dont 10 000 membres actifs au Salvador même). Mais le corps enseignant a payé un lourd tribut à la répression, 399 assassinés et plus de 3000 autres en exil. Vilma de Soto présenta sa tournée européenne de solidarité et son objectif : des écoles dans les zones libérées par les révolutionnaires. Une telle école pour 140 enfants coûte environ 10 000 francs suisses.

Invitée par le SSP/VPOD et les comités Nicaragua - Salvador à Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, Vilma de Soto a obtenu un premier soutien politique et financier à ses démarches.

Votations de septembre :

POUR UN AVENIR SANS CENTRALES NUCLÉAIRES

La Coordination nationale des comités antinucléaires (case postale 4050, 3001 Berne, CCP 30-792) est déjà entrée en campagne pour la votation des 22 et 23 septembre prochain sur le nucléaire. Commandez-lui son matériel de propagande, autocollants, badges, affiches, tracts. A diffuser partout ! Une série de tracts est disponible sur les thèmes suivants :

- dangers des centrales nucléaires ;
- déchets nucléaires ;
- gaspillage de l'énergie ;
- nucléaire et emploi ;
- coût du courant nucléaire ;
- démocratie et centrales nucléaires.

Ces tracts sont gratuits. Un soutien financier est évidemment le bienvenu.



SOMMAIRE

EDITORIAL

Le Pen — la peste 1

POLITIQUE

DMF, Saurer et Bühlre : Par ici la monnaie 3

Léopard II : La chasse est ouverte 3

Parti socialiste :

Le "bon vieux programme" resurgit 8

Appel pour la paix dans le secteur de la santé :

Contre la militarisation du personnel hospitalier 8

SOCIAL

Vers le congrès de la FTMH :

Avec 3000 membres en moins 4

Privatisation à la vaudoise :

Le test de Lavigny 4

L'entrée en apprentissage à Genève :

Se vendre à 15 ans. 5

Hôpital cantonal de Genève :

Neuf infirmières violées et la direction ne fait rien 5

DOSSIER

Droit d'asile : Non à la politique du couperet 6-7

Pour une politique d'asile ouverte 7

INTERNATIONAL

Les "combattants de la liberté" 9

POLOGNE : Pas de Bastille pour Kuron ! 9

IRAN — IRAK : Une guerre sans issue 10

AMÉRIQUE CENTRALE :

D'abord écraser... puis négocier 10

A LIRE

Un siècle de vie politique à Lausanne :

Elections : piège à con... viction ! 11

L'ÉVÈNEMENT

Pour l'EUROPE des 35 heures ! 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte . . . 22,50

une année, env. ouverte . . . 45.—

une année, env. fermée . . . 55.—

une année, étranger (Europe) . 80.—

abonnement de soutien . . . 100.—

Administration :

La Brèche, case postale 858

1211 Genève 3

CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucrau

1003 Lausanne

Editeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent : **prenez contact**

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche,

case postale 13, 2500 Bienne 4 032 / 22 95 47

case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds

case postale 28, 1700 Fribourg 6

case postale 858, 1211 Genève 3, 022 / 20 68 02

3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021 / 23 05 91

case postale 82, 1020 Renens VD 1

case postale 1532, 2002 Neuchâtel

case postale 485, 1400 Yverdon

DMF, Saurer et Bührle :

Ainsi les 1200 camions que le Département militaire fédéral (DMF) a commandés à Saurer vont être livrés avec trois ans d'avance. En 1982, le Conseil fédéral avait assuré le parlement que cette commande permettrait de maintenir 550 emplois jusqu'en 1988. En plus, il avait été décidé de commander 1200 camions, au lieu des 400 unités prévues, tout cela au nom de la défense de l'emploi.

Pour réaliser une livraison aussi rapide le travail en équipe (3 fois 8 heures) et les heures supplémentaires ont été introduites.

Le Parti socialiste suisse (PSS) s'était à l'époque joint sans difficultés à cette touchante unanimité en faveur de l'achat des camions. Cela lui a valu, de son propre aveu, un recul électoral en Thurgovie, où Saurer a son siège, à Arbon : "Les mauvais résultats (aux élections nationales, réd.) des syndicalistes à Arbon ne sont pas sans lien avec les événements de Saurer, où nombreux furent ceux qui ont reproché aux syndicats leur tiédeur" (SP Info, du 9 avril 1984). Le président de la FTMH et de l'Union syndicale suisse, Fritz Reimann, a platement déclaré à ce propos : "Encore une fois, ils n'ont pas tenu leurs promesses". Ben voyons ! Et les fois suivantes tiendront-ils leurs promesses ? Poser la question c'est y répondre. Car, à Arbon, Mercedes Benz — le nouveau propriétaire de NAW (anciennement Saurer) — explique que des com-

Par ici la monnaie

mandes civiles importantes en 1986 sont prévues, d'où la nécessité de terminer la commande du DMF. A moins que NAW veuille aller plus rapidement vers la liquidation de ses usines, à l'instar de la General Motors à Bienne en 1975 !

L'exemple est parlant car voici que l'argument de l'emploi nous est servi de nouveau, mais à la sauce Bührle-Contraves cette fois. 210 "Léopard II" fabriqués à 60 o/o en Suisse, pour une majoration de prix de 600 millions, cela représente 1000 emplois jusqu'en 1988, nous dit-on.

Le consortium Bührle-Contraves est chargé de la réalisation de la commande. Afin de s'assurer que le gâteau sera partagé exclusivement entre marchands de canons privés, les ateliers fédéraux de construction de Thoune furent écartés du consortium.

Il y a mieux encore. Au printemps 1980, Contraves et quatre autres entreprises associées dans la production du Léopard avaient déjà tenté de juguler la concurrence. Dans un document secret, les cinq membres de cette entente s'interdisaient toute offre qui pourrait mettre en péril la fabrication sous licence du char allemand. Interdiction valable également pour les sous-traitants. L'amende prévue en cas de violation de cet accord était d'un million de francs. Depuis de l'eau a coulé sous les ponts. Mais qui retrouve-t-on dans le consortium définitif ? En gros, les mêmes entreprises : outre Bührle-Contraves, les constructeurs de matériel aéronautique d'Altenrhein, Georg Fischer (Schaffhouse), Mowag (Kreuzlingen), NAW — anciennement Saurer — (Arbon), Siemens-Albis (Zurich), SIG (Schaffhouse), Sulzer (Winterthur), von Roll (Gerlafingen) et Wild (Heerbrugg). Les Ateliers des Charmilles et les Ateliers Mécaniques de Vevey obtiennent un petit strapon. Les cantons de Schaffhouse, d'Argovie et de Zurich se partagent ainsi l'essentiel de la commande.

Les milliards versés par la Confédération sont donc une aide très directe au patronat de la métallurgie, par ailleurs si friand du "moins d'Etat" radical. Les emplois n'ont pas grande importance dans tout cela.

Par contre, il est certain que, dépensés autrement, ces milliards pourraient parfaitement bien créer des emplois destinés à la production de biens socialement utiles : matériel pour la protection de l'environnement, transports publics, etc. La réalisation complète d'une telle perspective implique, cependant, une reorientation d'ensemble de la société du profit. Raison de plus pour agir aujourd'hui contre les Léopard II, pour le droit de référendum sur les crédits militaires !

A. M.



photo Sergio Medina

Léopard II :

LA CHASSE EST OUVERTE

Selon un sondage publié par le *Schweizer Illustrierten* du 4 juin 1984, 55 o/o des Suisses rejettent le Léopard II ; seuls 31,8 o/o approuvent son acquisition. 63,3 o/o se prononcent en faveur de votations populaires sur de tels projets d'armement ; seuls 31,2 o/o s'y opposent. Une première conclusion s'impose. La véritable question politique posée est simple : est-on pour ou contre les Léopard II ? Et non pas seulement, comme certains opposants voudraient le faire croire : le Léopard II est-il trop cher ou inutile militairement ?

Il est frappant, d'ailleurs, de constater à quel point les jeunes de moins de 34 ans sont opposés au Léopard (63 o/o). 25 o/o des femmes seulement y sont favorables alors que chez les hommes il y a 39 o/o d'avis favorables. Le droit de référendum sur les dépenses militaires est approuvé par 76 o/o des jeunes et 65 o/o des femmes.

Bien sûr, de tels sondages n'indiquent que des tendances. Mais si l'on en juge par l'agitation qui s'est emparée du monde politique officiel suisse, il est certain que cette acquisition n'a pas fini de faire des vagues. Car la discussion surgit maintenant sur plusieurs terrains.

La bataille des prix

La Confédération va donc acquérir d'ici 1992, 420 blindés pour un total de 4,5 milliards de francs. Plusieurs estimations officielles font état d'un renchérissement de l'ordre de 1,5 milliards, ce qui donnerait un prix final de 6 milliards. Chaque Léopard coûte 6,6 millions. Les 35 premiers chars seront achetés directement en Allemagne, les 175 suivants seront construits sous licence en Suisse sous l'égide de Bührle-Contraves. 40 o/o de la commande ira à l'étranger, 60 o/o en Suisse.

Or, petit problème, tant les Allemands que les Hollandais ont payé bien moins pour leurs exemplaires du Léopard II. La dernière série de 370 chars Léopard livrés à la Bundeswehr (armée allemande) entre novembre 1985 et avril 1987 coûte 4 millions l'unité. Différence avec le prix payé par la Suisse : 2,6 millions ! Comme le relève *L'Hebdo* : "(...) ni les coûts de licence, ni la lenteur de la livraison (trois exemplaires par mois), ni l'hélicoptère (divers gadgets pour quelques dizaines de milliers de francs)" ne peuvent expliquer la différence (*L'Hebdo*, 7 juin 1984). La vraie question est de savoir combien le consortium Bührle-Contraves entend se mettre dans la poche. Mais Bührle a d'ores et déjà indiqué qu'il n'entendait pas ouvrir ses livres de comptes.

En réaction à ces discussions, le Parti socialiste suisse (PSS) et l'Union démocratique du centre (UDC), parti de l'ancien chef du DMF Gnägi, ont demandé l'ouverture d'une enquête sur le prix du Léopard. Ils ont émis le vœu qu'un spécialiste en restructurations capitalistes comme Hayek soit mis à contribution. La commission militaire du Conseil des Etats en a décidé autrement. Il ne s'agit pas d'envoyer un vulgaire expert privé ausculter la "grande muette". Une commission liée au Groupement de l'armement (GDA) a été élargie et mandatée pour faire une "expertise". A la tête de cette commission se trouve Jakob Bauer, membre du Conseil d'administration de Hasler AG, une grosse entreprise bernoise spécialisée dans les télécommunications. Le même Jakob Bauer a suivi dès les premiers mois la procédure d'acquisition par la Suisse d'un nouveau char. Il sera épaulé par deux experts déjà présents, eux aussi, dans l'une ou l'autre commission du DMF : un fonctionnaire fédéral et un professeur de l'Ecole polytechnique de Zurich proche d'Elektrowatt. C'est dire que "l'expertise" qui verra le jour sous ces auspices sera pour le moins complaisante. Cela pourrait bien stimuler un autre débat qui commence à poindre son nez. Car, à la querelle financière, s'ajoutent maintenant des réticences venant de certains milieux militaires quant à l'utilité réelle du Léopard II.

Des doutes sur l'efficacité militaire

"(...) pour le prix d'un char, on obtient aujourd'hui près de 500

exemplaires des modèles les plus récents de roquettes antichars, dont la précision de tir est de l'ordre de 90 o/o (...)" (Wolfgang Altendorf, *Basler Zeitung* du 30 octobre 1981). En d'autres termes, pour le prix d'un char on pourrait en détruire 400 à 450 ! Toujours selon Altendorf l'inutilité effective des chars, "leur prix fou, leur gaspillage de matières premières et d'essence, les énormes dégâts causés à l'environnement lors de chaque manœuvre, les problèmes complexes de transport, et enfin l'effet déprimant et donc démoralisant que les équipages de chars provoquent dans d'autres troupes, à cause de leur situation presque sans issue, voire même macabre" justifieraient leur abandon.

Le colonel Henchoz, lui, tape sur le même clou. "L'aspect opérationnel (du char, réd.) un des éléments clés de notre défense, reste dans le flou. Personne ne parle de la capacité du char de répondre, durant de très longues années, à la menace technologique que représente le développement incessant des moyens antichars" (24 Heures, du 21 mai 1984).

Ces doutes sont d'autant plus persistants que la livraison de la deuxième tranche de 210 chars Léopard se fera durant les années quatre-vingt-dix, soit près de 20 ans après la première mise au point du char. A peine livrés, ils seront déjà démodés. Pas étonnant, dès lors, que certains chroniqueurs bourgeois proposent une livraison beaucoup plus rapide, financée par des emprunts (endettement de l'Etat), et non pas par un paiement comptant à chaque livraison.

Une opposition fondamentale naissante

A l'initiative de la gauche du PS zurichois, du PSO, des JSR, du Conseil suisse des associations pour la paix (Friedensrat) et d'autres organisations une réunion nationale s'est tenue le samedi 16 juin dernier à Berne. Le but était de faire apparaître une opposition catégorique à l'achat des chars Léopard II. Cette séance, bien fréquentée, décida de mener une campagne pour un non inconditionnel au Léopard II. Le feu de la critique radicale contre l'épais blindage des militaristes !

André Meylan

Vers le congrès de la FTMH : AVEC 3000 MEMBRES EN MOINS

La direction de la FTMH n'est évidemment pas prête à répondre du tac au tac à l'offensive patronale, menée tambour battant. Le projet de programme de travail le montre. On y trouve de belles idées, de bonnes propositions, des vœux pieux aussi; mais l'essentiel manque : comment faire pour mobiliser la base, comment faire pour stopper la baisse des effectifs, comment ne pas perdre toute crédibilité ?

Alors qu'il en va aujourd'hui de nos intérêts de base — de notre emploi, de notre salaire, de nos conditions de travail — le projet de programme de travail permet toutefois d'entamer une discussion sur la politique syndicale. Ce qui n'avait pas été possible lors du dernier

Du 18 au 20 octobre, environ 300 délégués se réuniront à Berne, pour le congrès de la Fédération des travailleurs de l'horlogerie et de la métallurgie (FTMH). Parmi les nombreuses propositions qui y seront discutées, on trouve aussi un programme de travail. Réflétera-t-il un peu du vent de combativité qui souffle au nord de la Suisse ? La politique de la direction de ce syndicat — "Oui, monsieur le directeur, bien monsieur le directeur, au revoir monsieur le directeur" — se poursuivra-t-elle, avec pour conséquence, parmi d'autres, un affaiblissement, y compris numérique, de la FTMH ?

congrès de 1980. Et les résultats de la ligne suivie depuis lors se résument en une faillite éclatante de la "paix du travail".

"Seuls les résultats comptent"

"En matière de travail syndical,

seuls les résultats comptent" : cette vigoureuse maxime servait de conclusion au compte-rendu du congrès de 1980 publié par le journal en langue allemande de la FTMH. Regardons-les d'un peu plus près, ces résultats : trois quarts des emplois de l'horlogerie ont été supprimés; toutes les grandes entreprises de la métallurgie ont procédé à des licenciements; l'une des plus grandes, la "Wagi" de Schlieren a été fermée, malgré les sacrifices consentis par le personnel; durant les trois dernières années, même la compensation complète du renchérissement n'a pu être défendue, sans parler d'obtenir des augmentations du salaire réel.

En matière d'effectifs aussi, les résultats sont criants. En 1982, la direction de la fédération a lancé une campagne publicitaire de recrutement. Un expert en publicité fut consulté pour élaborer une conception de la campagne permettant de gagner des nouveaux membres dans

les entreprises. Le symbole de cette action : une épingle de sûreté (une "imperdable") orangée. Résultat : aujourd'hui, la FTMH compte 3368 membres de moins que l'année passée, soit au total 123 315 membres. Nous ne prétendons pas qu'en colorant cette épingle en rouge vif on aurait gagné des syndiqués. Nous disons simplement qu'on aurait pu le faire en suivant une politique combative. Car — et nous l'avons dit dès le lancement de cette action — on ne peut faire de la publicité pour un syndicat comme on en fait pour les assurances.

+ GF + : licenciements acceptés sans autre

L'entreprise Georg Fischer (+ GF +) à Schaffhouse est depuis longtemps l'une des références obligées des partisans de la paix du travail. Elle connaissait le plus haut degré d'organisation syndicale de Suisse (80 o/o) et son président de la commission d'entreprise, Fritz Jakob, savait y faire avec les règlements et les conventions. A l'intérieur de la FTMH, il passait pour un puissant "baron de la paix du travail", accomplissant à longueur de journée ses tâches syndicales tout en étant payé par l'entreprise. Au lieu d'utiliser de si bonnes conditions pour préparer les travailleurs au durcissement de la confrontation

avec le patron — comme de nombreuses commissions d'entreprises ont su le faire en Allemagne fédérale — le "baron Jakob" considérait que sa tâche principale consistait à éviter au maximum de faire des vagues.

Lorsque, début février, + GF + annonça 110 licenciements, la FTMH ne réagit même pas. Pas un seul mot de protestation — pour ne pas parler de résistance ou de lutte — contre ces licenciements. Et l'on s'étonne que des membres démissionnent !

Siemens-Albis : un syndicaliste viré

Fin juin, chez Siemens-Albis à Zurich, un membre de la commission d'entreprise, de surcroît président du groupe italien de la FTMH, sera licencié, officiellement pour travail insuffisant. La commission d'entreprise n'a quasiment pas défendu ce collègue et Augustino Tarabusi, secrétaire central de la FTMH — à qui l'on a demandé dès le début de s'engager pour ce syndiqué — l'a laissé tomber. Devant une attitude aussi résolue, la direction a évidemment maintenu le licenciement. Jusqu'à ce jour, la FTMH n'a pas publié une seule ligne de protestation. Et l'on s'étonne que les collègues de travail pensent qu'ils s'en sortiront mieux tout seuls qu'avec un syndicat !

Livio Hoffmann



Une partie de la direction de la FTMH : F. Reimann, A. Ghelfi et A. Tarabusi (de gauche à droite).

Privatisation à la vaudoise :

LE TEST DE LAVIGNY

En faisant appel à une entreprise privée de nettoyage, ISS (International Servisystem), l'institution de Lavigny entend bien réaliser des économies dont les travailleurs feront les frais.

Des économies sur le dos des travailleurs

En effet, ISS se propose de réengager dix personnes sur les quatorze actuellement employées, alors que selon les estimations officielles, 22 nettoyeurs seraient nécessaires pour effectuer le même travail. D'autre part, ISS — qui est connu sur la place de Genève pour sa politique de "dumping" — ne reconnaît aucune convention collective, se contentant d'appliquer les minimas légaux du Code des obligations.

La majorité bourgeoise du Conseil d'Etat, au nom du "moins d'Etat", n'hésite pas à recourir à ce genre d'entreprise de négriers pour démanteler le secteur public. Aux frais des travailleurs et des usagers.

Non à la privatisation

On l'a dit, cette tentative de privatisation n'est pas isolée; des mesures du même genre sont en préparation ailleurs. Au CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois), la direction prévoit de sup-

Depuis plusieurs semaines, l'institution de Lavigny, une fondation de droit privé subventionnée à 90 o/o par l'Etat, connaît un conflit qui prend valeur de test pour l'ensemble du secteur de la santé publique.

La direction de cet établissement, situé sur la côte lémanique, cherche depuis le mois de mars à privatiser le service de nettoyage. Une tentative d'autant plus grave que des projets similaires existent pour d'autres établissements (CHUV, hôpitaux régionaux).

En réponse à la mobilisation des travailleurs de l'institution, la direction vient de licencier, avec effet immédiat, un des deux délégués syndicaux de la Confédération romande du travail (CRT). Il s'agit là d'une atteinte grave aux libertés syndicales.

primer prochainement la buanderie et de confier les nettoyages à une entreprise privée.

Certains hôpitaux régionaux pensent recourir aux services de buanderies centralisées et en mains privées. Ces différents projets rentrent, du reste, parfaitement dans le cadre des recommandations de l'Association suisse des établissements hospitaliers (VESKA), qui publiait en août 1983 son "Plan d'économies dans les hôpitaux. Propositions et mesures". On y lit : "Il convient en particulier d'envisager s'il est possible de confier à des tiers d'avantage de prestations qui ne sont pas strictement hospitalières. Le stimulant de l'économie privée peut éventuellement apporter des solutions moins chères (...). Par exemple :

nettoyage, blanchisserie, entretien, cuisine, kiosque, cafétéria, transports, radiographie, laboratoire, horticulture, etc. Mesure : donner des travaux à l'extérieur, s'ils peuvent être faits aussi bien et moins cher."

La riposte s'organise

Les nettoyeurs et nettoyeuses de Lavigny ont rapidement saisi la CRT, syndicat reconnu sur place, de la situation. Des actions s'organisent. A l'appel de la CRT et de la commission du personnel, la majo-

rité des travailleurs et travailleuses boycottent une assemblée appelée par la direction, adoptant par la

Marche contre la privatisation, pour une santé publique de qualité

En solidarité avec les travailleurs et les travailleuses de Lavigny et afin de manifester contre la politique bourgeoise de la santé publique, une marche sur Lavigny est organisée le samedi 30 juin. Départ : 10 heures, Parc des sports à Morges (sortie direction Genève).

suite le port d'un badge de protestation. L'information se fait publique, les députés du Grand Conseil sont interpellés. Enfin, un comité de soutien, regroupant l'ensemble des forces de gauche est formé.

A cette attaque, qui n'a pas encore déployé toute l'envergure prévue par les autorités, il est nécessaire de répondre vigoureusement. L'exemple des nettoyeurs de l'Hôpital cantonal de Genève est là pour nous montrer qu'en répliquant combativement et dans l'unité des forces syndicales et politiques ouvrières, il est possible de gagner.

correspondante



Après Lavigny, au tour du CHUV ?

photo Sergio Medina

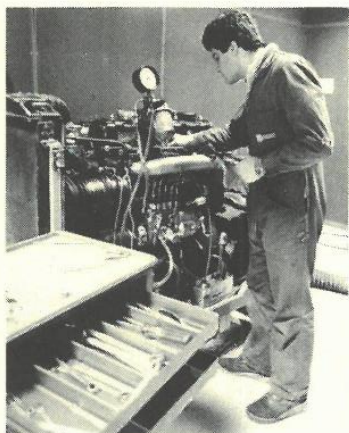
L'entrée en apprentissage à Genève :

SE VENDRE À 15 ANS



Le futur apprenti, en Suisse, c'est aussi un demandeur d'emploi. Cette réalité n'est que peu reconnue. Les associations patronales canalisent cette demande par le biais d'une sélection des jeunes où interviennent largement la discrimination et l'arbitraire. Ce faisant, ils la masquent, en prétendant distribuer les places d'apprentissage selon le mérite personnel du jeune, son "capital scolaire", son attitude... Les familles, les jeunes eux-mêmes, sont victimes de cette supercherie. Mais ils vivent pratiquement la situation dramatique du demandeur d'emploi face à un marché du travail tendu et placés dans des conditions beaucoup plus défavorables que celles que connaît un travailleur adulte.

Manuel, jeune espagnol, veut devenir mécanicien. Mais il est au nombre des 70 jeunes qui, à Genève, ont échoué aux "tests d'aptitudes" sur les 140 candidats qui se sont



présentés dans les professions de l'automobile. Attendre une année (deux tentatives sont possibles), c'est une charge pour sa famille, privée pendant ce temps des allocations familiales. Il a peu d'espoir qu'un patron le prenne malgré son échec à "l'examen" et surtout qu'il soit d'accord de payer les 2000 à 3000 francs nécessaires pour suivre son cours d'introduction. Cette somme est normalement versée par l'association patronale mais refusée aux jeunes qu'elle n'a pas sélectionnés. En attendant, Manuel se présente à "l'examen" de carrossier. Avec un peu de chance, il pourra donner un coup de main en mécanique et faire jouer l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle, qui permet de se présenter aux examens de fin d'apprentissage après avoir pratiqué durant cinq ans dans la profession.

Sur 50 candidats carrossiers, 24 ont réussi le "test" et reçoivent la liste des entreprises engageant des apprentis tôliers. Il n'y en a que 16 et les places sont déjà prises. L'OÖFP¹ fournit alors une "autre" liste, de... 106 entreprises ! De quoi vous occuper un moment à la sortie de l'école. Les premiers coups de fil s'avèrent décevants : tel patron n'a jamais déclaré avoir besoin d'un apprenti, tel autre n'en a jamais formé, etc. Interrogée au sujet de ces listes, la direction de l'OÖFP déclare que les demandes réitérées des jeunes finiront peut-être par décider l'un ou l'autre patron récalcitrant à prendre enfin un apprenti...

Echouer à un concours d'entrée, c'est en quelque sorte perdre le droit de se présenter sur le marché des places d'apprentissage dans la branche souhaitée. Aussi, la plupart des jeunes tentent-ils 5 à 6 "examens", dans des domaines souvent

très différents. "La pire des choses — explique un père de famille carrossier, dont le fils, issu de 9^e générale, vient précisément d'échouer le "test" de carrossier — c'est d'avoir un enfant qui sait quel métier il veut faire." Pourtant, il y a dix ans, plus des trois quarts des apprentis tôliers n'avaient pas même accompli 9 degrés de scolarité. Il en va de même pour les peintres auto, pour qui un concours d'entrée a été instauré cette année.

Se vendre à 15 ans

"On n'apprend pas assez aux jeunes à se vendre !" déclarait récemment un directeur d'école genevois. Une fois franchi le premier barrage sélectif du patronat organisé c'est, dans une véritable "course aux patrons", la subjectivité et l'intérêt du "maître d'apprentissage" qu'il s'agit d'affronter. De plus en

plus souvent, les jeunes doivent encore passer des tests d'entreprise ou effectuer des stages sélectifs d'une semaine, après avoir réussi leur concours d'entrée. Il est vrai que "le déroulement de la formation a pour cadre une entreprise dont la formation d'apprentis n'est qu'une activité accessoire (et où) dans une proportion variable selon les entreprises et le degré d'apprentissage, on y exigera de l'apprenti un travail directement productif."² C'est ainsi qu'une fille de 9^e générale qui a toujours souhaité devenir coiffeuse s'est laissée dire que "son physique" ne convenait pas pour la profession, que les enfants de couleur sont interdits d'accès à la formation dans les banques³ (la Société de Banque Suisse refuse même désormais tout candidat étranger), qu'en dessous de 18 ans il est impossible de trouver une place de laborant en chimie, qu'une jeune fille a dû faire 264 coups de téléphone avant de trouver une place comme employée de commerce⁴. "Il existe une véritable bourse aux emplois dans ma classe", déclare un maître d'information professionnelle du Cycle d'orientation. Les déclarations triomphalistes des autorités, renouvelées chaque année, camouflent ces mille et un pis-aller auxquels sont contraints les jeunes privés de place : 10^e degré, changement d'orientation souvent vers une qualification moindre, école privée (60 appren-

ties coiffeuses en académie privée en 1980-1981) ou simple attente comme celle de ce garçon qui a "retenu" une place dans la menuiserie pour 1985 (il y a 2 candidats par place dans cette branche) et dont la mère cherche désespérément de quoi l'occuper pendant un an, même à titre gratuit...

Décidément, les associations d'enseignants avaient raison de qualifier les déclarations optimistes d'Alain Borner, chef du Département de l'Economie publique, de "trompeuses, voire carrément fausses". Ce qui leur valut une plainte en diffamation, dont, curieusement, on n'entendit plus parler...⁵

La pénurie de places exploitée par le patronat

La tension sur le marché de l'apprentissage a certes un caractère conjoncturel (diminution de places dans certaines branches, arrivée sur le marché de contingents plus nombreux de jeunes aux souhaits particuliers, etc.). Mais ces années de tension ont permis aux associations patronales d'intervenir de plus en plus directement dans le recrutement des apprentis à Genève. De déterminer au plus près de leurs intérêts le nombre et le "profil" des jeunes à former, et dans quels secteurs⁵. Au point que cet instrument de sélection en mains patronales fait aujourd'hui figure de

véritable institution entre l'école et le monde du travail. D'où la véhémence des patrons contre toute initiative susceptible de la contourner, telle que l'ouverture d'ateliers publics échappant à leur contrôle.

L'école est de plus en plus tributaire des décisions des milieux patronaux. Dans un prochain article nous montrerons comment le rôle traditionnel des différentes filières, les débouchés des élèves en fonction de leur position scolaire, et en définitive la transition de l'école obligatoire à la formation professionnelle et aux études gymnasiales sont en train de connaître de profondes mutations². A quelques mois de la votation de l'initiative des libéraux sur l'école genevoise, l'analyse de cette réalité est une condition de toute campagne sérieuse.

Mab.

Hôpital cantonal de Genève :

Neuf infirmières violées et la direction ne fait rien

Depuis six mois, un violeur s'attaque aux infirmières que leur travail oblige à rentrer tard chez elles ; la police ne l'a toujours pas identifié. Sa tactique est toujours la même : caché dans l'allée d'un immeuble du personnel, il guette le passage d'une femme ; dans l'ascenseur, il la menace d'un couteau pour l'entraîner dans les caves, où il accomplit son abject forfait.

Neuf femmes, sans se concerter, ont déposé plainte. C'est énorme. Combien d'autres n'ont pas osé le faire, par crainte de représailles ou plus simplement du qu'en-dira-t-on ?

Le Comité contre le viol et la commission femmes du Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD) ont décidé de prendre l'affaire en main. Non pas par goût du spectaculaire, ni pour créer un climat de panique, mais bien pour que quelque chose se fasse. La police, en effet, après avoir augmenté ses rondes dans le quartier, a relâché sa surveillance. Selon leur porte-parole, les forces de l'ordre seraient devenues plus discrètes, mais tout autant présentes...

La direction de l'hôpital, après avoir mis à disposition des infirmières les gardes de sécurité pour les raccompagner chez elles a décidé d'y renoncer. Motif : cette tâche ne figure pas dans le cahier des charges ! Et le viol, figure-t-il peut-être dans le cahier des charges des infirmières de nuit ?

En ce qui concerne le Parti radi-

cal, dont on connaît le dévouement légendaire en faveur du personnel hospitalier (cf. *La Brèche* no 320 du 26 mai 1984), on attend toujours une nouvelle preuve de son altruisme sans limite.

Lors de leur conférence de presse, la commission femmes SSP/VPOD et le Comité contre le viol ont demandé un renforcement de la présence policière dans le quartier (une mesure dont on peut mettre en doute la pertinence), la mise à disposition des infirmières qui le demandent des gardes de sécurité de l'hôpital — ce qui nous semble être la revendication essentielle — et l'installation de portes à fermeture automatique dans les immeubles. En outre, ces organisations ont mis en place un comité dont les membres se tiennent prêts à raccompagner les infirmières sur le chemin du retour.

En cas de refus de ces demandes, la commission femmes SSP/VPOD envisage de faire un sit-in devant le bureau du directeur de l'hôpital. Ce dernier se plaint déjà "qu'on l'accuse à nouveau de tous les péchés ; d'ici à ce qu'on l'accuse d'être le violeur...". Une fois de plus, le

cynisme de la direction dépasse les bornes : au lieu de prendre les mesures permettant aux infirmières de rentrer tranquillement chez elles, son ineffable directeur ne pense qu'à sa réputation. Pauv' mec, va !

correspondant

Interfoto



Lors du débrayage de mai 1981. Une tradition de lutte conservée jusqu'à aujourd'hui.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le caractère louvoyant et ambigu de la présentation des problèmes par les autorités.

DES SOLUTIONS ESSENTIELLEMENT ADMINISTRATIVES ?

D'une part elles affirment que les difficultés actuelles de la politique d'asile seraient de nature essentiellement administrative : les services des réfugiés seraient engorgés par les dossiers en suspens et le blocage du personnel empêcherait de remédier à cette situation. Les délais d'attente des candidats à l'asile deviendraient ainsi intolérables.

En réalité les mesures prises sont toutes, d'abord et sans exception, des atteintes profondes aux droits des candidats à l'asile :

- * La première révision de la loi sur l'asile de 1979 qui fut adoptée en automne passé par les Chambres fédérales dans un temps record — et qui est entrée en vigueur ce 1er juin — introduit des atteintes au droit du candidat d'être entendu, au droit au travail, au principe du non-refoulement.

- * Avant même la mise en vigueur de cette révision on a assisté à tous les niveaux institutionnels, à un durcissement manifeste du comportement des instances chargées de l'examen des dossiers et de l'accueil des requérants; les procédés d'intimidation des réfugiés se sont multipliés; les critères d'appréciation des dossiers sont appliqués de la façon la plus restrictive.

POUR SAUVER L'ESSENTIEL ?

Les autorités justifient ces mesures en affirmant qu'elles constitueraient la seule manière de sauvegarder l'essentiel de leur politique d'asile "libérale" face au "malaise" qui se serait répandu dans les institutions et dans la population en raison de l'afflux de réfugiés.

En réalité il n'y a aucun doute : la politique d'asile de la Suisse est en crise et la Confédération essaie de s'en sortir par une réorientation politique profonde. L'objectif central des pouvoirs publics n'est plus l'accueil des réfugiés, mais leur refoulement et la dissuasion de ceux qui pourraient encore être tentés de s'adresser à la Suisse.

Dans les milieux officiels on ne pense plus qu'à faire comprendre aux actuels et futurs candidats à l'asile

- que leur séjour en Suisse en tant que demandeurs d'asile sera désormais aussi inconfortable que possible;
- que l'asile ne sera plus accordé qu'à une minorité de requérants;
- que la durée d'examen de leurs dossiers sera réduite au minimum;
- qu'en cas de rejet de leurs demandes, ils seront, dans la majorité des cas, refoulés dans les meilleurs délais.

A l'instar de ce qui se passe dans les autres pays européens (particulièrement en Allemagne fédérale) et sans vouloir avouer ouvertement ses intentions, le gouvernement suisse s'apprête à fermer les frontières aux réfugiés.

LA VOLONTÉ D'EN FINIR UNE FOIS POUR TOUTES

Lors de la session de juin, les Chambres fédérales traiteront quatre motions, dont la plus importante, celle de Lüscher, a été signée par une majorité de députés du Conseil national. Une autre provient évidemment de l'Action nationale, la troisième du radical Hefti et la quatrième du socialiste Bratschi. Toutes exigent des restrictions supplémentaires; la motion Lüscher s'attaque à la notion même de réfugié et demande par exemple que les ressortissants de certains pays soient d'office rayés de la liste des ayants droit. Le rapport préparé par Friedrich, pour répondre à cette nouvelle attaque¹, montre que la Confédération est tout à fait ouverte à de nouvelles mesures restrictives et répressives.

"VRAIS" ET "FAUX" RÉFUGIÉS

Pour justifier la nouvelle orientation restrictive de la politique d'asile suisse, les autorités et les mass media mènent campagne sur le thème des "faux réfugiés". Dans le rapport intermédiaire du 20 mars 1984 du Département fédéral de justice et police il est affirmé que la majorité des candidats actuels à l'asile ne seraient pas de vrais réfugiés. En d'autres termes : les candidats actuels à l'asile seraient dans leur majorité des gens qui trichent. Pour stimuler la xénophobie, il n'y a pas d'argument plus efficace !

Or, les bases de cette affirmation sont pour le moins discutables. La distinction dépend en effet exclusivement des critères juridiques appliqués par la Confédération lors de l'octroi du droit d'asile. Et tout le monde sait que ces critères sont restrictifs, notamment pour les ressortissants des pays du tiers monde. En outre il ne suffit pas d'avoir fui l'insécurité et les restrictions qui imprègnent la vie quotidienne sous un régime dictatorial. La qualité de réfugié n'est reconnue qu'aux personnes qui peuvent "rendre vraisemblable" le fait qu'elles ont personnellement été l'objet de persécutions. Certes, la loi de 1979 mentionne aussi le motif des "pressions psychologiques insupportables", mais ce critère n'est pratiquement plus appliqué (auparavant il servait à justifier l'asile des ressortissants des pays de l'Est).

Compte tenu de cette pratique restrictive, il n'est pas du tout dit qu'un demandeur d'asile n'ait pas de motifs politiques valables, si sa requête est refusée. Déclarer sur cette base qu'une majorité de requérants n'aurait que des motifs économiques est largement abusif.



Interfoto

Droit d'asile :

NON À LA POLITIQUE DU COUPERET

Dans le domaine des réfugiés l'évolution de la situation atteint aujourd'hui la cote d'alerte. Non pas en raison de l'augmentation du nombre de candidats à l'asile ou de la xénophobie montante, comme on l'affirme communément, mais à cause du changement profond que les pouvoirs publics et les grandes forces politiques de ce pays ont opéré dans ce domaine ces trois dernières années.

LES RAISONS DU NOUVEAU COURS

Toute explication du cours nouveau de la politique d'asile suisse en tant que réponse à la renaissance de la xénophobie dans la population doit être rejetée. Les arguments des autorités sont trop complaisants à l'égard de la xénophobie, pour que cette thèse puisse être retenue (voir encart).

La raison effective se trouve dans le fait que la politique d'asile de la Suisse n'a jamais été désintéressée.

Tant que les réfugiés provenaient majoritairement des pays de l'Europe de l'Est, la politique d'asile servait de support à la propagande anticommuniste dans le pays, favorisant aussi l'économie par l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée. Et tant que les aspirants potentiels au statut de réfugié n'étaient pas plus d'un millier par an, l'impérialisme suisse pouvait facilement soigner son image humanitaire. Voilà les raisons de sa politique d'asile "libérale" des années soixante et soixante-dix².

Dès 1978, on se trouve à l'évidence dans une situation différente : les demandeurs d'asile potentiels sont de plus en plus nombreux et ils proviennent en majorité du tiers monde, de régions politiquement et économiquement complètement déstabilisées (Sri Lanka, Zaïre, Turquie, Chili, plus de 80 pays au total).

Or, l'augmentation rapide du nombre des demandes que

l'on enregistre depuis 1978³ tend à montrer que la renommée de la Suisse "terre d'asile" commence à être connue dans ces régions. Une politique d'accueil répondant à ce nouveau phénomène exigerait des mesures qualitativement supérieures. Si la bourgeoisie suisse ferme aujourd'hui les frontières c'est qu'elle n'est absolument pas prête à faire ce pas.

Compte tenu de la crise de la politique de rationalisation en cours, elle n'est pas du tout intéressée à un afflux soudain et massif de main-d'œuvre bon marché. De plus, les opposants des dictatures militaires du tiers monde ne lui sont d'aucune utilité pour l'endoctrinement idéologique du peuple suisse. Au contraire : les Pinochet, Mobutu et autres tyrans ne servent-ils pas, pour l'essentiel, à faciliter le travail de pillage et d'assujettissement des investisseurs et bailleurs de fonds de l'hémisphère nord, dont la Suisse ? Ces Chiliens, Zaïrois, Kurdes, qui arrivent en Suisse, ne sont-ils pas les témoins vivants des effets politiques désastreux de la politique économique de pays capitalistes avancés dans le tiers monde ? Puisque la bourgeoisie suisse n'a nullement l'intention de changer sa politique à l'égard de ces pays, elle n'a aucun intérêt à accueillir les victimes des régimes qu'elle aide à maintenir en place.

Voilà pourquoi la bourgeoisie a été amenée à laisser tomber le masque humanitaire de sa politique d'asile antérieure. Gageons qu'elle ne va pas abandonner cette nouvelle ligne de son propre gré !

QUELLE RIPOSTE ?

La difficulté, dans la situation actuelle, réside dans l'insuffisance totale des réactions suscitées par la dégradation du droit d'asile suisse.

Le soutien que les réfugiés rencontrent du côté suisse est faible, hésitant, dispersé. Amnesty International d'une part, le Comité d'asile suisse et le CEDRI⁴ d'autre part dénoncent l'attitude des autorités et appuient les demandeurs d'asile en difficulté.

En 1983, une pétition nationale lancée, avec l'appui du PSO, contre la révision de la loi d'asile a recueilli 27 000 signatures. L'OSAR⁵ s'est publiquement distancée de cette révision. Cette organisation met chaque année sur pied sa journée des réfugiés, qui aura lieu le 23 juin.

Certains milieux "tiers-mondistes" hésitent : ne faut-il pas entrer en matière sur la question des "vrais" et des "faux" réfugiés ?

Les partis réformistes et les syndicats se taisent. Ils sont bloqués par leur position favorable au contingentement des étrangers et paniquent devant le risque d'un nouvel essor de la xénophobie.

A cela s'ajoute le fait que les actions qui se limitent à demander une amélioration du sort des réfugiés ne sont pas très efficaces. Il est difficile en effet, par ce seul biais, de mobiliser de nouvelles forces contre la politique de la bourgeoisie.

On peut faire plus et mieux, même du strict point de vue de l'efficacité, comme on a pu le constater en avril lors de la campagne pour le statut de réfugié pour les Tamouls⁶.

Dans cette campagne — qui eut des effets positifs immé-

diats en amenant le Conseil fédéral à renoncer aux mesures de refoulement et d'expulsion prévues — trois aspects ont été combinés :

— dénonciation de l'aspect inhumain de la nouvelle loi d'asile ;

— dénonciation de l'application de cette législation, déjà inhumaine, par des autorités dont l'attitude relève de plus en plus, si ce n'est déjà complètement, de l'extrême-droite ;

— mais surtout, développement d'une grande campagne d'explication sur la situation au Sri Lanka, à l'origine de ce flux de réfugiés, en liaison avec le travail de solidarité mené dans le pays.

C'est une telle campagne générale qui doit aujourd'hui être au centre de la riposte à la dégradation permanente du droit d'asile. Sans oublier, évidemment, de mettre en évidence le fait que ceux qui, ici en Suisse, se spécialisent dans la distinction entre "vrais" et "faux" réfugiés sont les mêmes qui, à travers la politique et les capitaux helvétiques dans le tiers monde, contribuent à produire massivement toutes sortes de réfugiés.

Urs Faucher

1. Rapport intermédiaire du 20 mars 1984 du Département fédéral de justice et police.

2. Déjà à l'époque la Confédération était nettement moins accueillante à l'égard des réfugiés du tiers monde (Chili, Ouganda, etc.)

3. 1389 demandes déposées en 1978, 7886 en 1984.

4. CEDRI : Comité européen pour la défense des réfugiés et des immigrés.

5. OSAR : Office central suisse d'aide aux réfugiés, organisation faitière des œuvres d'entraide.

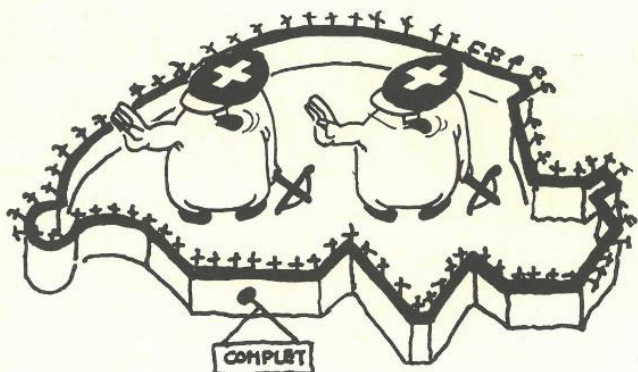
6. La grève de la faim des Kurdes et des Turcs organisée en 1982 à Genève avait eu un effet semblable.

DES STATISTIQUES ÉLOQUENTES

Demandes d'asile par pays d'origine

	1978			1979			1980			1981			1982			1983			Total 1978-1983		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Turquie	3	2	1	11	—	5	627	—	67	155	—	134	1341	14	1147	1972	19	1735	4109	35	3089
Zaire	8	5	2	25	—	21	70	3	54	317	4	274	593	1	534	1005	5	849	2018	18	1734
Ethiopie	52	15	6	34	4	10	32	3	17	53	7	46	153	6	142	153	2	131	477	37	352
Chili	240	143	79	170	125	22	185	89	71	395	108	279	1244	59	1074	1124	40	1049	3458	569	2569
Sri Lanka	—	—	—	—	—	—	1	—	—	4	—	4	109	103	—	845	—	725	958	103	729
Roumanie	165	130	17	183	103	59	245	94	131	362	132	212	632	120	457	245	55	158	1832	634	1034
Pologne	104	73	17	125	77	32	184	100	77	929	238	654	580	285	216	267	42	190	2189	815	1186
Afghanistan	15	10	2	58	37	17	93	51	38	69	22	45	125	35	83	64	15	48	424	170	233

A : demandes déposées ; B : demandes acceptées ; C : demandes en suspens.



Nombre de demandes individuelles d'asile

Année	déposées	acceptées	en suspens
1971	1131	906	95
1972	1053	772	151
1973	1043	981	132
1974	1132	661	215
1975	1324	925	233
1976	853	592	176
1977	1085	765	229
1978	1389	934	290
1979	1889	1138	529
1980	3020	1265	916
1981	4226	1285	2670
1982	7135	655	5756
1983	7886	422	2693

L'ABC DU DROIT D'ASILE

Bases légales

Avant 1979 le droit d'asile s'appuyait sur la loi sur les étrangers de 1931 et sur la Convention internationale du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, que la Suisse a ratifiée en 1955.

La Confédération est toujours liée par cette convention, mais depuis le 5 octobre 1979 elle s'est dotée d'une "loi sur l'asile" (LAS). En décembre de l'année passée les Chambres fédérales ont décidé de rendre cette loi plus restrictive. Cette révision est entrée en vigueur le 1er juin 1984.

Critères juridiques

Est considéré comme persécuté celui dont la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté est mise en danger, ou qui a subi des pressions psychologiques intolérables. Cette dernière notion a notamment été utilisée pour justifier l'octroi de l'asile à des ressortissants de pays de l'Est. Aujourd'hui elle n'est pratiquement plus invoquée.

Est considéré comme motif de persécution au sens de la LAS : la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social déterminé ou l'opinion politique. Mais la Confédération ne reconnaît que les persécutions officielles ou massives. L'activité de polices parallèles n'est, par exemple, pas reconnue...

Critères politiques

Le premier critère politique est, actuellement, d'éviter tout simplement un accroissement du nombre d'asiles

accordés (voir encart "Des statistiques parlantes"). Il en découle notamment que l'appréciation de la situation dans les pays d'origine des candidats d'asile devient de plus en plus tolérante à l'égard de la répression, à mesure que le nombre de requérants augmente en Suisse. Il y a quatre ans, la majorité des réfugiés des pays d'Europe de l'Est obtenaient l'asile. Ce n'est plus du tout le cas. En Turquie, au Chili ou au Zaïre les atteintes aux droits de l'homme sont systématiquement minimisées. Pour les ressortissants du tiers monde on estime globalement que les motifs économiques priment sur les motifs politiques, raciaux ou religieux.

Conséquences des décisions fédérales

En cas d'acceptation de la demande, le réfugié reçoit un permis B et, après un séjour de cinq ans en Suisse (période d'attente comprise), un permis d'établissement.

En cas de rejet de la demande, le candidat peut faire recours au Département fédéral de justice et police. La possibilité d'un deuxième recours au Conseil fédéral a été abolie ce 1er juin.

En cas de rejet du recours, le candidat sera en principe expulsé. En principe aussi, il ne peut pas être refoulé dans son pays d'origine, s'il y a lieu de craindre pour son sort. Mais rien ne garantit que le pays vers lequel il est expulsé ne le refoule pas, lui, vers son pays d'origine. Si aucun autre pays ne veut l'accueillir, le candidat est interné. Ces cas ne sont pas encore fréquents en Suisse, mais ils se multiplieront à l'avenir.

Pour une politique d'asile ouverte

Le Comité suisse pour la défense du droit d'asile¹ et Etre solidaires ont publié, le 7 juin à Berne, un appel à "une politique d'asile ouverte". Il propose notamment une série de mesures contre une détérioration accrue du droit d'asile :

* Rejet des pratiques de l'Office fédéral de police (OFP) et des polices cantonales qui appliquent de manière anticipée la première révision et rejet des motions soumises au Conseil national qui aggravent encore les conditions de droit d'asile.

* Rejet des refoulements collectifs.

* Tout doit être entrepris pour abréger les longues attentes précédant la décision d'asile et il s'agit de refuser catégoriquement certaines pratiques qui consistent à retarder sciemment la décision d'asile, notamment pour les candidats turcs et tamouls.

* L'obligation du visa obligatoire pour les ressortissants des pays d'origine des réfugiés doit être rejetée.

* La décision d'octroyer ou non le droit d'asile doit rester du ressort de l'Etat fédéral.

* Si le candidat a séjourné plus de vingt jours dans un pays tiers, l'examen individuel de son cas avant refoulement doit être garanti. Si, suite à une décision négative dans le pays concerné, il y a risque de refoulement dans le pays d'origine, le transfert dans ce pays tiers doit être en tout état de cause exclu.

* Le requérant doit pouvoir amener une personne de confiance de son choix et recevoir copie de tous les procès-verbaux d'audition cantonale. Une surveillance indépendante doit être installée aux aéroports et postes frontière et le requérant doit recevoir à l'arrivée une information sur ses droits. Nous dénonçons la pratique de l'Hospice général de Genève qui refuse même de diffuser une brochure d'information du Centre social protestant.

* L'entrée en vigueur d'une décision d'asile négative ne dispense pas de l'obligation de réentendre le requérant et de réexaminer sa situation personnelle avant le refoulement.

* Le refoulement dans le pays d'origine doit être exclu. Une attention particulière doit être portée aux accords bilatéraux d'échange de réfugiés entre certains Etats africains, dans lesquels il est donc exclu que soient refoulés des candidats africains.

* La décision d'évaluation sur la situation du pays d'origine ne doit pas être du seul ressort de l'OFP et des ambassades mais d'experts d'Amnesty International et des œuvres d'entraide. L'exigence de la preuve formelle du risque personnel devrait être d'autant moins forte que la situation d'un pays est alarmante.

* Le demandeur d'asile doit jouir des droits liés à un séjour provisoire durant l'examen de son cas, y compris le regroupement familial si l'attente dure. Nous nous opposons aux mesures de dissuasion à l'égard des réfugiés, notamment à la mise sur pied de "grands centres de réfugiés allant de 300 à 400 personnes" (rapport OFP, 7 mars 1984).

* Il faut combattre toute velléité d'héberger les candidats à l'asile dans les camps. Seule une politique sociale du logement permet de répondre à la demande pressante du droit au logement de toute la population, y compris des 18 000 réfugiés.

* Le permis de travail doit être accordé, comme par le passé, aux requérants d'asile.

* Ceux-ci doivent aussi jouir du droit à des cours de langue et à une formation ou un perfectionnement professionnels.

* Toute tentative de diminuer le montant de l'aide sociale à titre dissuasif ou de la remplacer par des dons en nature (comme l'a commencé M. Fontanet à Genève) doit être rejetée.

* Les requérants d'asile ne peuvent être transférés contre leur gré dans d'autres cantons. Ils ont droit au mariage, les formalités administratives ne doivent pas l'empêcher.

* Le Conseil fédéral est vivement prié d'intervenir, par voie diplomatique, auprès des gouvernements concernés afin que cessent les violations des droits de l'homme. Nous demandons de souscrire à la plainte déposée contre la Turquie par la Cour de Justice Européenne ainsi qu'à l'appel lancé en juillet 1983 par la Conférence Internationale d'aide pour les réfugiés africains.

* Les réfugiés ne peuvent être obligés — comme cela s'est produit pour des Boliviens — de retourner dans leur pays. Il s'agit par contre de faciliter leur retour par des mesures d'aide appropriées.

* Contre les campagnes racistes, le droit de déposer plainte doit être accordé à toute personne ou groupe social lésés ainsi qu'aux associations de défense d'intérêt qui s'y réfèrent.

Pour le CSDDA, Marie-Claire Caloz-Tschopp

1. CSDDA, case postale 349, 1000 Lausanne 17. On y obtient le document complet de l'appel.

Sous le titre "Du vin nouveau dans de vieilles outres; sortir du Conseil fédéral pour entrer au Conseil d'Etat", Andreas Rieger rappelle d'abord que le PSZ s'était majoritairement prononcé pour quitter le Conseil fédéral :

« Mais cela n'exprimait pas une réorientation en profondeur. Car au même moment, un groupe de travail de 15 personnes élaborait un nouveau document du PSZ, "Où en sommes-nous en 1984 ?" qui présente la participation au gouvernement cantonal tout simplement comme "une contribution au changement de la société". Même si la participation au gouvernement fédéral et celle au gouvernement cantonal ne sont pas identiques, cette formulation naïve fait dresser l'oreille. Il vaut la peine de regarder de plus près ce document, signé tout de même par des représentants du PSZ et soumis au congrès cantonal du parti.

Une société sans classes

Le texte donne d'abord l'image d'une société sans classes, sans classe dominante surtout, bien que celle-ci, ces dernières années, mène avec succès son offensive. La misère morale que développe cette société est certes soulignée, mais l'impression finale est que tout le monde en est finalement responsable. Par exemple : "Nous pensons surtout à la misère immédiate et insupportable dans le tiers monde, dont les citoyens suisses profitent encore par les affaires qu'y font les banques, les assurances et l'industrie". Les capitalistes disparaissent ici comme exploités derrière un sermon moralisant. Par chance, le camarade A. Knöpfli, dans les colonnes du *Volksrecht* (journal du PSZ) donne d'autres informations sur le pouvoir des sangsues de la finance zurichoise !

Parti socialiste :

LE "BON VIEUX PROGRAMME" RESURGIT

Le Parti socialiste zurichois (PSZ) a publié son projet de programme, intitulé "Où en sommes-nous en 1984 ?". Signé par une série de personnalités du parti contre la participation socialiste au Conseil fédéral — dont Hansjörg Braunschweig et Andreas Gross — ce projet illustre l'impasse où se trouvent ceux qui, il y a quelques mois, plaidaient pour un renouveau du parti. Andreas Rieger, membre du PSO de Zurich, a rédigé une critique de ce programme, publiée par le bulletin de la gauche socialiste *SP-Info*. En voici les plus importants extraits.

Maintenir l'Etat de droit

La confusion sur qui domine et exploite dans cette société se poursuit dès qu'on parle des rapports à l'Etat. Comme si rien ne s'était passé, on parle de "garantir l'Etat de droit" ! Quelle image idyllique doivent se faire les auteurs pour nous présenter sans sourciller, après toutes les interventions policières, les arrestations, qui se sont passées à Zurich, "l'Etat de droit" qu'il faudrait assurer ! Peter Schneider (membre du PSZ, ce juge de district a démissionné de sa fonction, jugée incompatible avec ses options politiques, *red.*), dans son livre écrit à partir de sa propre expérience, explique pourtant : "La défense de l'Etat de droit n'est plus un programme politique lorsqu'il ne sert qu'à cacher la légalisation de l'injustice". Cela ne signifie pas que nous ne défendons pas les droits élémentaires de réunion, de manifestation, les droits politiques et syndicaux — comme nous l'avons fait contre la PFS ou la loi sur la police zurichoise. Mais sans créer

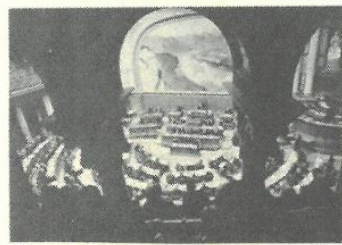
d'illusions sur les rapports réels de domination.

Cette image positive de l'Etat se retrouve, sans critique, lorsqu'il s'agit du parlement et, comme nous l'avons mentionné plus haut, du Conseil d'Etat qualifié de gouvernement démocratique. Ceux-ci ne sont pas seulement présentés comme des instruments pour "éviter le pire" (le seul argument qui reste aux magistrats socialistes pour y justifier leur présence), mais même comme moyen de "changer la société" (...)

Mieux régler l'économie de marché

Quand le document aborde "l'économie capitaliste", son image diffuse de la société se précise. Les auteurs n'ont même pas été jusqu'à parler de "rompre avec le capitalisme" — une formule pourtant intégrée dans le nouveau programme du PSS. Ils se contentent de dire que "la société nouvelle doit être atteinte par des changements profonds des structures économi-

ques, politiques et juridiques". En matière économique, ils se limitent cependant à des corrections des mécanismes du marché par l'Etat : "Les pouvoirs publics doivent créer les conditions optimales pour les entreprises qui épargnent l'énergie et les matières premières". Des aides financières (garantie aux risques d'innovation, subventions aux économies d'énergie) et des allègements fiscaux devraient amortir les effets pervers des mécanismes du marché sur l'environnement et l'emploi, voire même les corriger. Il faut tout de même mentionner dans ce cadre que c'est la mobilisation des locataires qui a forcé les propriétaires immobiliers à des isolations d'immeubles sans reporter massivement sur les loyers ces rénovations. Il devrait être clair que les



Un programme pour quelques sièges de plus ?

changements qui ne rapportent aucun profit n'intéressent pas les propriétaires. C'est pourquoi il est contraire au bon sens de les aider encore par des subventions publiques, qui n'ont pour seul résultat positif que de les faire gagner da-

vantage (sur les loyers). (...)

Et quand il s'agit de l'emploi, on lit : "Le chômage doit être combattu par une diminution du temps de travail, draconienne si nécessaire, et des emplois à temps partiel sans désavantages. Les revenus au-dessous de la moyenne ne doivent pas être baissés par suite d'une diminution générale du temps de travail". Les camarades pensent manifestement rendre les patrons plus ouverts aux 35 heures en proposant que tous les travailleurs, disons au-dessus de 2800 francs par mois, offrent leur obole à la lutte contre le chômage en acceptant des baisses de salaire. Quant aux diminutions individuelles d'horaire, comme les "horaires flexibles" ou les temps partiels imposés — deux formes ouvertes de l'attaque patronale — elles se sont déjà faites au prix de baisses de salaire. (...)

Le vieux programme de Winterthour...

Plus on approfondit ce document, plus on se demande : qu'y a-t-il de nouveau par rapport à la vieille politique pratiquée par le PS ? Manifestement, pour les auteurs, il n'y a plus de classes sociales et il ne s'agit que de rechercher des petits coins où l'on pourra survivre durant les prochaines années de crise du capitalisme. La constatation s'impose : ce document est toujours dans la "bonne vieille tradition" du programme de Winterthour du PSS — adopté en 1959 et absolument inadapté à une quelconque rupture avec cette société capitaliste. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut rejeter absolument ce projet de programme et l'on s'étonne vraiment qu'un tel texte soit aussi signé par des camarades qui se veulent à "l'aile gauche" du Parti socialiste... »

A. Rieger

Appel pour la paix dans le secteur de la santé :

Contre la militarisation du personnel hospitalier

Les militaires helvétiques cherchent à militariser aussi le personnel hospitalier. Contre cette prise en main, un groupe de médecins, d'infirmières et de membres du personnel soignant vient de lancer un appel (cf. encart). Il est soutenu par la Commission fédérative de la santé du Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD) et par l'Association suisse pour une médecine sociale (SGSG).

Le 1er janvier 1983, la conception du "service sanitaire coordonné" est entrée en vigueur, sous la responsabilité de l'état-major pour la défense générale. Cette conception prévoit que le service sanitaire de la protection civile, le service sanitaire de l'armée et le secteur public de la santé ainsi que des organisations privées comme la Croix-Rouge et les Samaritains collaborent pour "en particulier en temps de guerre (...) pouvoir maîtriser la situation sanitaire de tout le pays".

L'obligation de servir pour les femmes entre par la petite porte

Les bases légales de cette conception n'ont été discutées nulle part. Le Conseil fédéral en a décidé seul, les cantons adoptant au coup par coup leur législation, par le biais des lois en cas de catastrophes. Ainsi, la loi du canton d'Argovie concernant "l'aide en cas de catastrophe et la défense civile" prévoit l'obligation de servir, ainsi que de suivre une formation complémentaire, pour le personnel médical et soignant, technique et administratif. Pour les femmes, cela signifie l'introduction

de l'obligation de servir, sans aucune base constitutionnelle.

Ce que veut la conception du Service sanitaire coordonné

- * la construction d'installations sanitaires souterraines, d'hôpitaux militaires, de salles d'opération protégées, etc. Il s'agit dans la plupart des cas de combiner les bâtiments civils et les bâtiments militaires, comme le prévoit la nouvelle organisation des troupes sanitaires.
- * le recensement et l'enregistrement de toutes les personnes actives

dans le secteur de la santé.

- * l'obligation pour ces mêmes personnes de suivre une formation complémentaire et de servir.

- * le service obligatoire en cas de guerre et d'exercice.

Dans quelques hôpitaux, des exercices simulant des conditions de guerre ont déjà eu lieu ; dans ces cas, la troupe, la protection civile et le personnel hospitalier travaillent en commun dans des hôpitaux souterrains.

La médecine de guerre n'est pas la médecine d'urgence

Les préparatifs à l'état de guerre cherchent à faire croire que nous aurions de meilleures chances de survie avec une armée, une protection civile, un service sanitaire coordonné et que sans "Tiger" ni

"Léopard" nous serions condamnés à mourir.

Mais la seule protection contre la guerre, c'est d'empêcher qu'elle se déclare. Faire passer la protection civile et le service sanitaire coordonné comme une réponse à une menace atomique est une tromperie.

Quant aux catastrophes civiles et

naturelles, les installations actuelles sont suffisantes ; en outre, la médecine de guerre et la médecine d'urgence n'ont que peu de points communs. C'est pourquoi l'appel en faveur de la paix et contre le service sanitaire coordonné doit trouver l'écho le plus large dans le secteur de la santé.

Samuel Gänger

APPEL EN FAVEUR DE LA PAIX

1. Nous tenons pour dangereuses toutes les mesures et dispositions ayant pour but de préparer à la conduite à tenir en cas de guerre. De telles mesures renforcent indirectement l'acceptation tacite de la préparation à une guerre, alors que celle-ci doit être évitée à tout prix.
2. Nous ne voulons pas participer à des préparatifs de guerre, quels qu'ils soient, dans le domaine de la santé et rejetons par conséquent toute formation, ou formation complémentaire, en vue d'une médecine de guerre. Dans les cas où de tels cours ou exercices soient rendus obligatoires, dans le cadre de l'enseignement ou de la pratique professionnelle, nous déclarons que nous essaierons, au moyen d'une large diffusion d'informations, d'expliquer et de justifier notre attitude de refus. Nous soutiendrons en outre, moralement et matériellement, ceux d'entre nous qui refuseront de participer à de tels cours ou exercices.
3. Nous préférons faire porter activement nos efforts en faveur du maintien de la paix. Nous sommes persuadés que dans une guerre éventuelle, qu'elle soit faite avec des armes conventionnelles ou avec des armes de destruction massive, des soins médicaux adéquats ne pourraient être assurés à la population. C'est pourquoi une seule mesure, à notre avis, doit être adoptée : empêcher la guerre par tous les moyens et nous sommes bien décidés pour notre part à contribuer à de tels efforts.
4. Nous nous déclarons expressément d'accord pour prêter aide et assistance dans tous les cas d'urgence médicale et pour améliorer nos connaissances en matière de médecine d'urgence.
5. Le Service sanitaire coordonné prévoit de rendre obligatoires le recensement, l'enregistrement et le service en cas de guerre de tous ceux et celles qui travaillent dans le secteur de la santé, ce qui signifie pratiquement le service militaire obligatoire pour les femmes. Nous demandons aux autorités fédérales, cantonales et communales de s'abstenir de prendre de telles mesures et, le cas échéant, de les annuler. Nous les adjurons en outre de veiller à ce que ces cours et exercices de "médecine de catastrophe" s'en tiennent strictement à l'assistance médicale d'urgence et aux mesures nécessaires lors d'accidents civils.

Personnel sanitaire lors d'un exercice de la protection civile à Genève.



Interfoto

«6 juin 1944 : la liberté débarque. C'est en ces termes que la télévision — "socialiste" ! — française a ouvert l'une des multiples émissions consacrées à la commémoration du débarquement de Normandie. Mitterrand n'en est pas à son premier cadeau à Reagan. Du soutien aux missiles de l'OTAN à l'envoi de paras français au Liban et au Tchad, la diplomatie française s'est "alignée" depuis longtemps sur les intérêts internationaux de l'impérialisme.

Le spectacle offert en Normandie le 6 juin 1984 était aussi empreint de cette veine atlantiste. De quoi rehausser la cote du candidat présidentiel Reagan. Dans le Journal de Genève (7 juin 1984), pourtant premier défenseur de l'ordre impérialiste, Antoine Bosshard constatait : "Que fêtait-on ? La victoire contre le totalitarisme nazi ? Ou contre le totalitarisme tout court (entendez celui de Moscou aussi) ? (...) Un homme, hier, a tout fait pour ramener cette grande célébration à l'actualité immédiate, c'est le président Reagan. Rappeler à l'Europe l'engagement de l'Amérique à sa cause, à sa survie; lui remémorer ce que fut le plan

Les "combattants de la liberté"

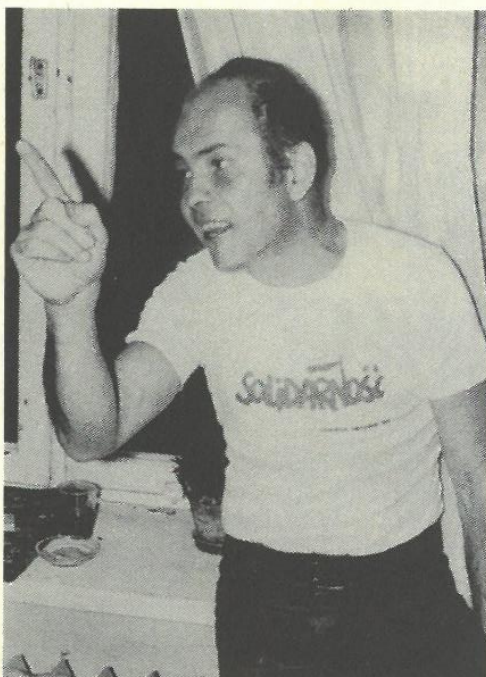
Marshall; pleurer la perte de la Pologne, de l'Allemagne de l'Est ou de la Tchécoslovaquie, le propos glissait habilement loin du 8 mai." (jour de l'armistice en 1945, réd.).

Que, dans cette apologie de l'OTAN, les résistants allemands au nazisme n'aient pas trouvé place, nul ne s'en étonnera. Ils étaient socialistes, communistes, chrétiens et luttèrent pour leur survie jusque dans les camps de concentration. Quant à l'Union soviétique, même le Journal de Genève se doit de rappeler que sans elle, "soyons justes, la guerre ne se serait peut-être pas achevée le 8 mai 1945. De cela, on n'a pas voulu non plus". Ce que fêtaient Reagan et Mitterrand, c'est moins la résistance au nazisme que la "libération" capitaliste de l'Europe. L'écroulement du Reich nazi ouvrait une course de vitesse pour le contrôle du Vieux Continent. Derrière les troupes, Reagan l'a rappelé, c'est la "civilisation américaine" qui a débarqué : le GI apportait le Coca-Cola, les financiers US, leur plan Marshall de reconstruction capitaliste. Avec eux, la guerre froide et l'armement de l'OTAN.

Depuis la dernière guerre, les "combattants de la liberté" ont encore souvent eu l'occasion de débarquer : en Corée et au Vietnam, au Liban, à Cuba et à Saint-Domingue. Depuis des mois, ils ont débarqué hommes et matériel au Honduras pour écraser dans le sang toute volonté de libération des peuples d'Amérique centrale. Un ancien agent de la CIA, David MacMichel, chargé pendant deux ans de suivre l'évolution politique et militaire en Amérique centrale, vient de révéler pourquoi il a démissionné : "L'administration de la CIA a systématiquement donné une fausse image du rôle du Nicaragua dans les fournitures d'armes à la guérilla salvadorienne afin de justifier les efforts en vue de renverser le gouvernement." Démentant les livraisons d'armes du Nicaragua au FMLN salvadorien depuis 1981, il ajoute : Il est difficile de croire que nous n'ayons pas été capables de mettre la main sur un bateau ou un avion si ces livraisons avaient été poursuivies." (Le Monde, 13 juin 1984).

Sur les côtes normandes, Reagan a préparé l'opinion internationale à cette intervention coloniale contre les peuples d'Amérique centrale.

Michel Thévenaz



Jacek Kuron

Pologne :

PAS DE BASTILLE POUR KURON!

Le 13 juillet 1984, Jaruzelski ouvrira le procès de Kuron et de ses camarades du KOR (Comité d'autodéfense sociale). Militant de la première heure pour la démocratie ouvrière, Kuron est aujourd'hui le symbole de la résistance ouvrière au régime, de sa ténacité. Les bureaucrates ne doivent pouvoir embastiller ni l'homme, ni le symbole.

Jacek Kuron, 50 ans. Il adhère au POUP (le PC polonais) en 1953, à l'âge de 19 ans; il en est exclu une première fois pour son activité au cours des luttes ouvrières de cet automne-là.

Militant décidé, J. Kuron obtient sa réintégration au cours de la "déstalinisation" de l'ère Gomułka.

J. Kuron poursuit son combat : militant du POUP, il organise en son sein une activité politique et critique.

En 1962, à 27 ans, il est à nouveau chassé, démis des responsabilités dans les Jeunesses communistes. Les promesses de Gomułka se sont envolées : ce bureaucrate, pas plus que les autres, ne permet un débat démocratique.

En 1964, publication de la Lettre ouverte au POUP. Convaincu de l'échec stratégique du Parti, Kuron et Modzelewski produisent ce projet de programme pour réorganiser les communistes sur des bases révolutionnaires authentiques.

La répression s'abat

Condamné à trois ans de prison, Kuron en ressort en 1967 et participe aux activités du mouvement étudiant de 1968. Il combat ensuite la réaction populiste et antisémite du général Moczar, monstrueuse tentative de la bureaucratie pour couper la jeune classe ouvrière de l'intelligentsia révolutionnaire. Condamné une deuxième fois, Kuron ne ressort qu'en mai 1971.

Dans les années suivantes, Kuron sera de tous les combats de l'opposition polonaise, travaillant à son unification et à son implantation ouvrière. La révolte ouvrière des chantiers de la Baltique de 1970-1971 avait consacré la division, conjoncturelle, entre travailleurs et intellectuels. J. Kuron s'attache à combler ce fossé. Au lendemain des luttes de juin 1976, il préside à la naissance du Comité d'autodéfense sociale (KOR), instrument de cette

unité retrouvée. Harcelé durant les années suivantes, il devra à la seule force du mouvement de solidarité d'être régulièrement relâché : le mouvement gagne en force, il commence à assurer un minimum de sécurité à ses porte-parole.

Du KOR à Solidarność

J. Kuron stimule la naissance du KOR. Il élabore ainsi les propositions d'organisation et les formes d'action qui bientôt seront décisives et donneront naissance à Solidarność.

Dirigeant pragmatique, J. Kuron n'a pas construit le parti révolutionnaire capable de mener à la victoire sa classe ouvrière. Partisan d'une stratégie de l'autolimitation fondée sur une estimation erronée du rôle de l'URSS (surestimation de sa capacité d'intervention) et de la nature de la bureaucratie (sous-estimation de ses intérêts propres), J. Kuron freine les élans insurrectionnels et autogestionnaires de l'avant-garde ouvrière. Formuler de telles critiques n'a qu'un corollaire, reconnaître l'importance exceptionnelle de ce militant dans la constitution de la direction du mouvement de combat des travailleurs polonais.

Pologne : le roi est nu

De l'aveu même du régime, ils sont 7 millions de Polonais à avoir suivi l'appel au boycott électoral lancé par la direction de Solidarność. Rien n'y a fait.

Ni l'appui du haut clergé : refusant d'appeler au boycott, les évêques se sont contentés de se rassembler dimanche, indiquant ainsi leur non-participation au vote.

Ni les efforts de Jaruzelski, qui ne s'est pas ménagé pour donner l'illusion du changement.

Demain, dans les ateliers, aux champs, dans les écoles et les quartiers, les travailleurs sauront tirer profit de ce résultat.

Nous avons eu d'importantes divergences avec J. Kuron. Celles-ci subsistent probablement.

Encore faut-il ajouter que ces divergences relèvent de problèmes réels, aujourd'hui non encore résolus, et non pas de l'expression d'intérêts contraires. Un débat fraternel est indispensable. Kuron et ses camarades sont emprisonnés sans jugement depuis deux ans et demi. Leurs geôliers, adversaires acharnés du socialisme, veulent empêcher le cerveau de Kuron de fonctionner au bénéfice des travailleurs. Les mailles de leur filet sont si serrées qu'aucune filière n'est parvenue à faire sortir ses écrits de prison.

La dignité des résistants

Depuis plus d'un an, bureaucrates polonais, envoyés de l'ONU, émissaires de la IIe Internationale et dignitaires de l'Eglise font le pied de grue aux portes des geôles qui enferment les quatre militants du KOR et les sept dirigeants de Solidarność : "Acceptez votre expulsion hors de Pologne et vous serez libres".

Et tous, ils essuient refus sur refus. Conscients de leur responsabilité, ces camarades refusent ce ravalement de façade que recherchent tous ces tenants du désordre établi.

Nous serons au premier rang du combat pour sa libération. Nous ferons notre possible pour que socialistes, communistes, syndicalistes, défenseurs des droits de l'homme et des peuples s'unissent pour sa défense. Son procès sera celui de Solidarność.

L'organe du Parti du travail (PdT), la Voix Ouvrière (VO), a récemment publié un texte de Z. Kowalewski. En Pologne, un tel acte amènerait les militants du PdT à partager le sort de tous les prisonniers de Solidarność...

N'est-il pas temps pour les camarades du PdT de rejoindre notre lutte pour la libération des prisonniers politiques en Pologne ?

Nous voulons que Jacek Kuron et ses camarades puissent reprendre leur place à la tête du combat pour l'émancipation des travailleurs de Pologne.

Claude Leuwen

Iran-Irak :

UNE GUERRE SANS ISSUE

Récemment, Plantu, le dessinateur du journal *Le Monde*, publiait dans ses colonnes un dessin représentant la "guerre du Golfe" vue par les Occidentaux : sur une rive du Golfe, un monceau de cadavres, au milieu du Golfe un pétrolier en train de couler; sur l'autre rive, deux Européens un jerrykan à la main s'exclamant : "cette fois ils exagèrent !". L'hypocrisie des gouvernements occidentaux et de la grande presse, ne s'inquiétant de la guerre entre l'Iran et l'Irak que lorsque coulent des super-tankers, est ainsi justement dénoncée.

Mais il ne s'agit pas que de pétrole. L'enjeu du conflit dépasse largement la valeur marchande des quelques millions de barils brûlant dans le golfe Persique. La soudaine fébrilité de l'Occident et de son adjutant-chef, les Etats-Unis, tient plus encore aux risques de déstabilisation régionale portés par la poursuite de la guerre. Cette inquiétude est d'autant plus grande qu'après l'échec du Liban, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France — pour ne citer qu'eux — savent qu'une intervention militaire directe n'ouvre pas nécessairement la voie du succès.

Avec l'ironie cynique qui caractérise le personnage, le très influent Henry Kissinger a déclaré que, du point de vue de Washington, la meilleure conclusion possible au conflit entre l'Iran et l'Irak serait que les deux parties perdent (*Times*, no 23, du 4 juin 1984). Les Etats-Unis seraient-ils soudain devenus neutralistes ?

La position des Etats-Unis

La déclaration de Kissinger indique bien quels sont les intérêts à moyen terme que l'impérialisme cherche à sauvegarder au Moyen-Orient. Le souhait de la double défaite, c'est le souhait de voir les régimes irakien et iranien "assagis" par leur défaite militaire — sinon remplacés par des équipes pro-impérialistes plus fidèles et fiables — et tenus en laisse par le biais du remboursement des dettes accumulées pour conduire la guerre. La double défaite aurait en outre l'avantage de ne pas entraîner de révision fondamentale des alliances actuelles au Proche et Moyen-Orient. Mais comme, par définition, une double défaite est impossible, les Etats-Unis jouent la carte d'un contrôle plus serré du conflit et de son pourrissement. Tout en augmentant leur aide militaire à l'Arabie saoudite — leur principal allié avec Israël — ils renforcent leur présence militaire

dans le Golfe.

Toutefois une intervention militaire directe se heurte à un double problème : d'une part son efficacité est loin d'être démontrée (même s'il ne s'agit que d'assurer la libre navigation dans le Golfe) et surtout elle discréditerait complètement les régimes arabes ayant fait appel aux Etats-Unis. Or ces Etats (l'Arabie saoudite, les Emirats du Golfe, le Koweït) sont justement des points d'appui militaires américains et en même temps les régimes les moins susceptibles de résister longtemps à une nouvelle vague de nationalisme arabe anti-impérialiste. L'intervention risquerait donc de tout précipiter, sans rien garantir.

Les bons côtés de la "coexistence armée"

Bien que l'impérialisme n'ait donc nullement renoncé à rétablir plus fermement sa domination dans cette région, il lui faut cependant agir avec un peu plus de souplesse tactique. Ce qu'explique l'ancien responsable de la 6e Flotte américaine, l'amiral Eugene Carroll : "Actuellement, nos planificateurs politiques sont un peu désorientés. Normalement, notre politique partait de la maxime 'Tout ce qui est mauvais pour l'Union soviétique est bon pour les Etats-Unis'. Dans ce



Soldats iraniens et irakiens tombés au front près de Basra.

cas cependant, il y a une certaine communauté d'intérêts entre les deux Etats. Ce n'était pas prévu dans notre conception." (*Der Spiegel*, no 23, 4 juin 1984)

Pour s'assurer de la compréhension de Moscou, l'armée américaine a constamment tenu le Kremlin informé de ses démarches et de tous ses mouvements. C'est ainsi que l'Armée rouge a su avant le Congrès américain la livraison à l'Arabie saoudite des missiles anti-aériens "Stinger". En retour, la Syrie, allié no 1 de Moscou dans la région, a offert ses bons offices diplomatiques pour tenter de trouver une solution au conflit. Mais la paix n'est pas à portée de main. Quatre ans de guerre ont donné une logique propre au conflit, dépassant ses objectifs originaux. Le coût matériel et humain est tel, les sacrifices "consentis" par les peuples des deux pays sont si grands, que toute paix "dans le déshonneur" équivaldrait à une condamnation à terme de l'un ou l'autre régime.

Une guerre sans issue

Cet enjeu, la direction islamique iranienne en est consciente. Lorsque Khomeiny déclare "L'Irak doit être occupé, sinon notre révolution est condamnée à l'échec" (*Der*

Spiegel, no 23, 4 juin 1984), c'est évidemment le sort de son propre régime — et non pas des acquis révolutionnaires des masses iraniennes, largement mis en cause par la direction islamique elle-même — qui l'inquiète. On n'envoie pas impunément la jeunesse d'un pays à la mort sans devoir un jour s'en justifier. Et la nécessité — légitime dans la première phase du conflit (cf. *La Brèche* no 291 du 12 février 1983) — de défense de la révolution iranienne a depuis longtemps cédé le pas à une politique intérieure et extérieure réactionnaire.

Quant à l'irakien Saddam Hussein, ses calculs politiques se sont révélés faux. Celui qui croyait pouvoir gagner une hégémonie régionale en portant un coup décisif à la révolution iranienne en est réduit aujourd'hui à chercher à internationaliser le conflit, dans l'espoir que l'intervention des puissances occidentales lui permettra d'obtenir plus qu'une paix sans condition.

La poursuite de la guerre — outre les souffrances qu'elle inflige aux peuples des deux pays — ne fait qu'empêtrer plus encore les belligérants dans les rets de l'impérialisme, leurs capacités militaires dépendant de plus en plus de l'aide reçue. Elle est donc doublement criminelle.

Eric Peter

Le pacte Reagan — Duarte

Le nouveau président du Salvador, Napoléon Duarte, fut élu grâce à l'aide de Washington. Pour Washington, il convenait de transformer l'essai, selon le langage du rugby. Duarte élu, il devait être internationalement reconnu. Ainsi, les Etats-Unis et la Démocratie-chrétienne internationale assurèrent la présence de délégations de 45 pays lors de l'investiture de Napoléon, le 1er juin. Le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Bernardo Sepúlveda, était là. On peut mesurer le tournant effectué depuis la déclaration franco-mexicaine — signée en août 1981 entre Lopez Portillo et François Mitterrand — qui reconnaissait officiellement le FMLN/FDR (Front Farabundo Martí pour la libération nationale / Front démocratique révolutionnaire).

Tout ce déploiement d'initiatives doit accroître "l'autorité" interne et externe de Duarte, faciliter l'effort militaire des Etats-Unis et de leurs alliés centro-américains comme les pressions politiques exercées sur les forces réunies dans le FMLN.

L'Internationale socialiste épaula le "négociateur"

L'Internationale socialiste n'a pas manqué de tendre la main à Duarte. Une lettre signée par Willy Brandt (SPD d'Allemagne de l'Ouest), Felipe Gonzales (PSOE de l'Etat espagnol), Peña Gomez (Parti révolutionnaire dominicain) et Carlos A. Perez (Action démocratique du Venezuela) a été envoyée à Duarte. Elle souligne que : "Votre triomphe

Amérique centrale :

D'abord écraser... puis négocier

Grandes manœuvres militaires impérialistes et grandes manœuvres politiques se combinent aujourd'hui en Amérique centrale. Les diverses opérations politiques sont subordonnées à l'objectif — qui reste central — des Etats-Unis et de leurs alliés : porter des coups extrêmement durs contre les forces militaires du FMLN et suffoquer le Nicaragua. Le renforcement des infrastructures militaires américaines dans la région, entre autres avec l'aide d'Israël, s'opère à un rythme accéléré.

électoral que nous célébrons est une victoire des positions démocratiques et des aspirations du peuple salvadorien à vivre en paix et dans un Etat de droit." Elle se termine sur la nécessité d'une "solution négociée". Cette lettre s'adresse, de fait, à des forces du FMLN, leur laissant entendre qu'il faut faire un pas vers un type de négociations qui, pour les dirigeants sociaux-démocrates, doivent conduire à la renonciation des objectifs fondamentaux de la libération nationale et sociale.

Le "pacte social" proposé par Duarte lors de son investiture — pacte qui définit le cadre des négociations possibles — ne met-il pas l'accent sur le renforcement de l'armée et du secteur privé ?

Partie de la vaste campagne de désinformation nécessaire aux plans belliqueux américains, Duarte ne cesse d'affirmer sa volonté de mettre au pas les "escadrons de la mort". Selon le *Secours juridique chrétien*, de janvier à avril 1984, 1348 civils ont été assassinés !

Ce ravalement de façade démocratique, largement répercuté par les médias au niveau international, doit servir une série d'objectifs.

Premièrement, créer l'apparence d'une normalisation afin de donner un minimum de crédibilité aux propositions de négociations faites par Duarte à un secteur du FDR. En effet, sans vergogne, le nouveau président réclame une rupture entre une aile du FDR — plus précisément celle du social-démocrate Ungo ou du social-chrétien Zamora — et des

commandants militaires du FMLN. Cette tactique de division sans camouflage avait déjà été préconisée par l'ex-ambassadeur US White. La division recherchée doit se traduire par un affaiblissement des capacités militaires du FMLN.

Deuxièmement, comme le reconnaît ouvertement le ministre attaché à la présidence, Julio Adolfo Rey Prendes, ces propositions frauduleuses de négociation sont utiles car elles faciliteront, demain, l'appel à un engagement militaire accru des Etats-Unis.

En effet, il ne fait pas de doute que, pour Washington, il n'y a de négociations possibles qu'une fois infligés des coups quasi irrémédiables au FMLN. D'ailleurs les bombardements de la population civile augmentent. Selon le *Secours juridique chrétien*, on en compte 26 durant les quatre premiers mois de l'année.

Actuellement les forces armées mènent une offensive dans le centre et l'est du Salvador pour chercher à acculer une partie du FMLN à la frontière du Honduras où sont groupées les forces conjointes (Etats-Unis, Honduras, Salvador) des grandes manœuvres "Grenadiers".

Les initiatives politiques de Duarte et compagnie doivent être replacées dans le contexte du renforcement fantastique de la pression militaire impérialiste et, dès lors, des difficultés énormes auxquelles doivent faire face les forces combattant pour la libération nationale et sociale. La solidarité sans faille n'en prend que plus d'importance.

C.A. Udry, 17 juin 1984

Elections: piège à con... viction !

Au terme de la législature rouge 1934-1937 :

Elections/votations : piège à cons ? Vie politique locale : tempête dans un bocal ? Mais encore...

Socialistes : les enfants sages



Ordre et travail.



Sportifs ! / Vélodrome / Bellerive-Plage / Aide aux sociétés sportives / Nouveaux terrains de football / Transformation du Parc des sports / Patinoire de Montchoisi / Votez la liste socialiste.

Libéraux : les croque-mitaines



"España" / Du socialisme au communisme / Du communisme à la guerre civile / Votez libéral.



"Feuille d'Avis de Lausanne", 20 novembre 1937 / Electeur lausannois ! / Tu dois voter / parce que tu t'intéresses aux destinées de Lausanne / pour l'Alliance nationale / parce que le Conseil communal doit comprendre une majorité de députés patriotes / la / liste libérale / parce que tu veux la collaboration des classes et que Lausanne soit aux Lausannois / vote / sans panachage.

De l'ennui au nouveau civisme

Les communales de 1981 vous ont à bon droit paru d'une fadeur consommée — Entente bourgeoise : "Des idées claires, les pieds sur terre", Parti socialiste : "Pas la lune, mais un peu plus de soleil" — et le cosmopolitisme villageois de nos édiles — remise de la bannière olympique à Lausanne en 1982, attribution du Prix de l'Europe en 1983 — vous laissez de marbre.

Sans entrer dans la ronde institutionnelle, vous suivez néanmoins la politique municipale de la jeunesse et de la culture, du logement et de la rénovation urbaine, de l'énergie, des transports publics, de la fermeture des magasins... Vous avez pris part à la lutte pour un autre Grand-Saint-Jean et fourbissez déjà vos armes pour les Jumelles-Chauderon ou la Vallée du Flon. Peut-être en outre les échéances électorales communales d'octobre 1985 et cantonales de mars 1986 attirent-elles votre attention, fût-ce à titre "archéologique" ? Dans ce contexte, vous cherchez à mettre en perspective la vie politique lausannoise et vaudoise. Or, l'hygiène helvétique trimestrielle des scrutins populaires constitue un "thermomètre" privilégié de l'opinion : comment n'y pas recourir ?

Un vade-mecum attendu

D'autant que la Ville de Lausanne elle-même répond à votre attente en publiant ces jours, à l'initiative de son délégué aux études socio-économiques et statistiques Jean Meylan, le second volet d'une substantielle étude sur la vie politique locale, confiée voici quatre ans à un jeune historien : Guy Saudan.

Un premier volume¹ portait exclusivement sur les objets soumis au peuple, couvrant la totalité des votations communales, cantonales et fédérales survenues dès l'origine de la "démocratie semi-directe", en 1845. Quant au second², il traite des partis et personnalités, en un mot : de la "démocratie représentative" ; ce depuis la perte de l'hégémonie libérale à l'Hôtel de Ville en 1882 et la grande mutation lausannoise des années 1880-1890 : démographique, socio-économique, urbaine et, particulièrement, politico-institutionnelle.

Chacun des deux ouvrages illustre une double intention : élaboration et présentation des données d'une part, analyse et commentaire de l'autre. Sur la base des protocoles de validation, des fonds administratifs enrichis de dons privés, des publications officielles et de la presse (une vingtaine de périodiques compulsés), le volume consacré aux élections du siècle écoulé retrace l'évolution d'une trentaine de formations politiques distinctes, en près de 200 scrutins directs, reconstituant propagande, enjeux, participation, forces électorales, parlementaire ou gouvernementale, ententes ou apparetements, panachage, suffrages nominatifs, réactions diverses...

Une observation parmi d'autres : la participation aux communales de 1981 est la plus basse du genre jamais enregistrée depuis un siècle ; des 17 référendums communaux intervenus en 60 ans, 5 prennent place ces 6 dernières années.

Une saga riche en péripéties

A ceux que la profusion de la matière offerte en quelque 550 pages au total pourrait effaroucher, nous conseillerons de se laisser emporter de scrutin en scrutin, au hasard d'une iconographie abondante, ou de savoureux commentaires de presse : ils ne manqueront pas d'être accrochés par l'un ou l'autre élément saillant de la saga politique locale.

Vous souvient-il ainsi des 18 conseillers communaux socialistes interdits le 11 juillet 1941, à l'apogée de l'Europe hitlérienne, en vertu de leur adhésion à la Fédération socialiste suisse nicoliste ?

Saviez-vous qu'en 1897 déjà les socialistes lausannois entendaient "participer" à la gestion municipale, au point de réclamer à cor et à cris la charge de syndic d'un exécutif à majorité bourgeoise ; et qu'en 1893, engagés dans une lutte parricide contre les radicaux, ils votaient... libéral ? De quoi nuancer les allégations courantes sur le trop fameux "brusque tournant" de la paix du travail !

La revendication clé de la gauche vaudoise jusqu'au second après-guerre ne fut-elle pas la "justice électorale" ? Troublante en effet cette constatation paradoxale que

l'adoption de la représentation proportionnelle en 1949, si longtemps retardée pour mieux contenir la "vague rouge", n'a fait que précipiter l'intégration du mouvement ouvrier. De même, l'incidence du système électoral sur la chute de la participation apparaît indubitablement.

Mais il y a plus cocasse également. Comment ne pas relever l'âpreté des affrontements fratricides entre bourgeois de la fin du XIXe siècle, notamment illustrés par le duel au pistolet opposant en 1885 le conseiller national radical Eugène Ruffly au rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, Edouard Secrétan ? Comment ne pas regretter la gouaille antiradicale du Jack Rollan de 1953, tâchant de lutter "contre la mélancolie constipante qui envahit ce pays plus tragiquement que la grippe de 18" ?

Des axes significatifs

La période considérée prend forme sous nos yeux, traversée en son unité et sa diversité de lignes de force particulièrement riches de sens : de l'émergence du phénomène électoral à la désertion des urnes ; de l'affirmation des partis à leur émiettement ; de l'organisation du mouvement ouvrier à son intégration ; des luttes fratricides entre bourgeois à l'Entente vaudoise ; des grands bouleversements électoraux à l'immobilisme parlementaire ; de l'omnipotence du parti radical à l'avènement de la "majorité silencieuse" ; de la fin de l'hégémonie libérale au renouveau idéologique des années quatre-vingts ; des programmes politiques à la carence doctrinale ambiante ; du système majoritaire au régime proportionnel ; du suffrage (semi)-universel au vote des femmes ; du cadre institutionnel au terrain extra-parlementaire.

Autant de thèmes à développer, d'aspects ordinaires, graves ou truculents de la vie politique institutionnelle récente et contemporaine à Lausanne, livrés en un précieux et désormais indispensable manuel de référence.

Paul Hytickyx

1. Aspects de la vie politique à Lausanne I, Votations 1845-1981, Ville de Lausanne, septembre 1982, 207 pages.

2. Aspects de la vie politique à Lausanne II, Elections 1882-1982, Ville de Lausanne, mai 1984, 338 pages.

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

TOUT SUR NYON CET ÉTÉ

Usine à Gaz

ve 6 et sa 7 juillet : Jazz Suisse Festival.

ve 6 juillet, 19h : Trio Irène Schweizer, piano ; Léon Francioli, basse ; Pierre Favre, batterie. Duo Urs Leimgruber, saxophones ; Bobbi Burri, basse. Quintet Urs Blöchliger, saxes ; Daniel Bourquin, saxes ; Jean-Jacques Pedretti, trombone ; Olivier Magnenat, basse ; Olivier Clerc, batterie.

sa 7, 19h : Duo Maurice Magnoni, saxes, clarinette basse ; Jacques Demierre, piano (Magnoni et Demierre viennent de sortir un disque : "Disque" chez Plainisphère, disque PAV 802). BBFC Jean-François Bovard, trombone ; Daniel Bourquin, saxes ; Léon Francioli, basse ; Olivier Clerc, batterie. Duo Annick Nozati, vocal ; René Bottlang, piano. Spécial Jean-Jacques Pedretti Jean-Jacques Pedretti, trombone ; Jean-François Bovard, trombone ; Michel Dupuis, vibraphone ; Olivier Magnenat,

basse ; Claude Tabarini, batterie. Org. : Jazz-Nyon.

Au bord du lac

du je 19 au di 22 juillet : 9e Festival Folk de Nyon.

En avant-première, ma 17 juillet, 18h : Maladie Honteuz ; Bernard Constantin ; Jacques HIGELIN. Fr. 25.—.

je 19, Grande scène, dès 19h30 : Pierre Rapsat (B) ; Pino Daniele (I) ; Gilberto Gil (Bré).

dès 16h30 : Bluegrass 43 (F) ; Kormoran (Hon) ; Castelhemis (F) ; Patrick Chambaz (CH) ; Aruma de Bolivia (Bol) ; Claude Zaretti (CH) ; Zachary Richard (USA).

ve 20, Grande scène, dès 19h : Zachary Richard (USA) ; Charlélie Couture (F) ; un invité surprise ; Xalam (Sénégal).

dès 15h : Robert Jambey (CH) ; Kormoran (Hon) ; Albion Band (GB) ; Sarcloret (CH) ; Runrig (GB). Soirée sud-américaine : Azuquita (Pan) ; Aruma de Bolivia (Bol) ; Inti-Ilumani (Chi) ; Moncada (Cuba).

sa 21, Grande scène, dès 19h : Djurdjura (Kabylie) ; Lluís Llach (Catalogne) ; Alan Stivell (Bretagne) ; Inti-Ilumani (Chili).

dès 15h : Moncada (Cuba) ; Kapelye (USA) ; Runrig (GB) ; Kinvara (Irl) ; Michael Hedges (USA). Soirée couleur tropicale : Amazulu (reggae) ; Xalam (afro-jazz) ; Azuquita (salsa) ; The Metronomes (steel band).

di 22, Grande scène dès 19h30 : Francie Conway (Irl) ; Miriam Makeba (Guinée) ; Pierre Akendengue (Gabon).

dès 15h : Scal (CH) ; Amazulu (GB) ; Sweet Mama (F) ; Bersoux & Pariselle (F) ; Tchouk Tchouk Nougah (F) ; Andy Narell (USA) ; Albion Band (GB). Location à l'avance, moins chère de Fr. 3.— à Fr. 5.—. Le concert : Fr. 22.— ; ét., appr. Fr. 18.—.

Abonnement du 19 au 22 : Fr. 68.— ; ét., appr. : Fr. 58.—. Org. : Paléo, c.p. 140, 1260 Nyon. Informations : Grand Passage, Nyon, 022 / 61 40 51.

FRIBOURG

au Belluard (quartier d'Alt)

je 5 juillet, 23h : Sarcloret, dans le cadre du Festival "Belluard '84". Béni Soitil

l'événement

POUR L'EUROPE DES 35 HEURES!

Le géant endormi du mouvement ouvrier européen s'est réveillé : les travailleurs ouest-allemands de la métallurgie et de l'imprimerie sont entrés en lutte pour les 35 heures sans diminution de salaire. Du coup deux choses, pourtant théoriquement évidentes, sont réapparues pratiquement avec force. La première, c'est la place importante occupée par la classe ouvrière allemande en Europe. La seconde, qui n'est pas qu'une simple conséquence de la première, c'est l'énorme écho de leur lutte et de la revendication. Car, à travers leur grève, les travailleurs allemands montrent, en pleines élections européennes, qu'une autre Europe pourrait se faire. Non pas celle du Marché commun, de ses 13 millions de chômeurs, et de l'OTAN, mais celle des travailleurs. Ils montrent aussi comment s'engager dans cette voie : à travers une lutte généralisée pour les 35 heures en Europe. Oui, l'Europe des travailleurs est possible, son Traité de Rome¹, c'est les 35 heures !

Face à la crise et au chômage, la légitimité de la revendication d'une réduction radicale du temps de travail, sans diminution de salaire, est forte. Il n'y a qu'à voir les réactions, dans tous les pays européens, des ennemis de toujours du mouvement ouvrier pour s'en convaincre.

Du côté patronal : solidarité de classe

En France, par exemple, Jacques Chirac (principale figure de l'opposition de droite), à qui personne n'avait rien demandé, s'est exclamé, lors d'un débat sur les ondes : "Il ne faut pas chercher un traitement social du travail (...). La recherche qui se fonde sur la diminution du temps de travail est à mes yeux une mauvaise recherche".

Dire qu'on ne lui avait rien demandé, c'est peut-être trop s'avancer : deux jours auparavant, le principal commanditaire de Chirac, Gattaz — patron des patrons français — avait donné le signal de l'offensive : "Nous sommes totalement et irréductiblement opposés à une réduction uniforme et obligatoire du temps de travail" (Le Figaro, 18 mai 1984).

Ils sont déjà sur les barricades, alors que les syndicats français n'ont, de fait, rien eu de plus pressé que d'ajouter une longue liste de "mais" à leur "oui, en principe" aux 35 heures. Ce faisant, Gattaz et Chirac font preuve d'une belle conscience de classe, jouant une carte doublement gagnante : ils viennent à l'aide de leurs collègues d'Outre-Rhin (un bon point pour l'Europe des patrons) et ouvrent préventivement le feu dans leur pays, de telle manière qu'un "malheur" germanique ne puisse s'étendre (intérêt national bien compris d'abord).

Une revendication présente dans les luttes

Mais il n'y a pas que les patrons et leur personnel politique pour estimer à sa juste valeur les 35 heures. Il y a aussi les centaines de

milliers de travailleurs en lutte dans toute l'Europe.

Dans leur longue confrontation avec le gouvernement Thatcher (cf. *La Brèche* no 321 du 9 juin 1984), les mineurs britanniques avancent, conjointement à leur refus des licenciements, l'exigence de la semaine de 35 heures.

En Italie, le mouvement "auto-convoqué" des conseils d'usine en lutte contre la mise en cause de l'échelle mobile (cf. *La Brèche* no 316 du 31 mars 1984 et 320 du 26 mai 1984) a, dès le départ, placé le problème de l'emploi au centre de ses préoccupations. L'Assemblée nationale des conseils d'usine du 11 mai a longuement



discuté de la lutte pour les 35 heures.

En France, dans toutes les luttes importantes, de Talbot à la sidérurgie, la revendication des 35 heures était présente.

L'exemple allemand n'est donc nullement isolé, les 35 heures sont vraiment une nécessité de l'heure. Cette conclusion évidente, les directions syndicales européennes sont pourtant loin de la tirer.

CES : Confédération Européenne des Saboteurs ?

Les 5 et 6 avril, la Confédération européenne des syndicats réunissait l'une de ces nombreuses conférences si prisées par les bureaucrates. Elle y a défini rien moins qu'"une nouvelle stratégie européenne de l'emploi". Pour

suivant dans cette voie audacieuse, elle estime que la durée du travail "devrait être diminuée de 10 o/o dans un avenir assez rapproché" (l'objectif est ainsi défini avec une clarté éblouissante et mobilisatrice). Pour atteindre ce but, la CES propose, au choix : "écourtement de la semaine de travail, vacances plus longues, abaissement de l'âge de la retraite, etc."

Sommet de ces propositions en forme de self-service, la formule finale suivante : "pour atteindre une efficacité optimale, l'effort devrait être coordonné sur le plan européen" (Les Services publics, no 21/22, 24 mai 1984). L'originalité de cette nouvelle stratégie doit certainement résider dans ses effets sur les patrons européens : l'un ou l'autre, à la lecture de cette résolution, est peut-être déjà mort de rire...

Au lieu de définir un objectif clair — et pour cela, il n'y avait qu'à reprendre celui qui s'imposait de toute évidence — et un moyen de lutte — tout aussi évident au vu des expériences belge, italienne, allemande, britannique, etc. — la CES a tout fait pour noyer le poisson. A la place de préparer la grève générale européenne pour les 35 heures, la CES n'a fait qu'établir une liste de vagues souhaits, écrits de plus au condition-

nel. Connaissez-vous une manière plus efficace de laisser tomber les métallurgistes allemands, de ne pas engager à leurs côtés la force des 40 millions de syndiqués européens ?

Frayer la voie à la solidarité ouvrière

Les directions syndicales suisses n'avaient nul besoin de cet exemple venu de haut pour ne pas sortir de leur torpeur. On chercherait vainement trace un peu substantielle des luttes ouvrières européennes dans la presse syndicale. Elle s'est contentée de reproduire le communiqué de presse de l'Union syndicale suisse, se déclarant solidaire "des grévistes luttant pour la réduction de la durée du travail" et fustigeant le



"refus des associations patronales d'ouvrir la voie vers la semaine de 35 heures" (Les Services publics, no 21/22, 24 mai 1984). On appréciera les formules utilisées, qui évitent ainsi l'expression de la solidarité avec la lutte pour les 35 heures. La FTMH (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie) a fait mieux encore, puisque son télégramme de solidarité à l'IG-Metall ne contient même pas la mention des 35 heures. Les métallos allemands sont simplement censés "lutter contre l'attitude intransigeante des employeurs dans la question de la réduction de la durée du travail" (La Lutte syndicale, 23 mai 1984). Quant au syndicat de l'imprimerie qui chercherait, dans l'organe de son syndicat, *Le Gutenberg*, une relation du combat de ses collègues allemands, nous lui souhaitons bonne chance. Comme à celui qui voudrait savoir, par l'un ou l'autre journal syndical, ce qui se passe dans les mines

La solidarité n'attend pas

Les mineurs britanniques ont besoin d'être soutenus internationalement, y compris financièrement. Les messages de solidarité — d'entreprises comme de structures syndicales — comme les dons sont à envoyer à :

National Union of Miners (NUM)
St. James House
Vicar Lane
GB - SHEFFIELD
(South Yorkshire)
Tél. Sheffield 700 388.



Dans la panoplie d'arguments contre les 35 heures, le patronat allemand mentionne souvent le "danger de la concurrence japonaise" et... de la "concurrence suisse". La solidarité des travailleurs helvétiques, l'expression de leur volonté d'obtenir ici aussi les 35 heures sont donc choses bienvenues pour les métallurgistes allemands. Messages de solidarité à l'adresse de l'IG-Metall :

Wilhelm Leuschnerstrasse
RFA - 6000 FRANKFURT

britanniques. Pour cette presse-là, enfin, l'Italie se situe visiblement aux antipodes.

Puisque le drapeau de la simple solidarité ouvrière est ainsi tombé, relevons-le ! Battons-nous dans les organisations ouvrières pour des actions de solidarité (la palette est large), en particulier avec les métallurgistes allemands et les mineurs britanniques qui en ont un besoin vital. Exigeons que des tournées d'information et d'assemblées publiques soient organisées. Ce sera là notre manière d'affirmer que l'Europe des travailleurs ne se fera pas sans nous.

Eric Peter

1. Traité de Rome : signé le 25 mars 1957, il jetait les bases de la future Communauté économique européenne (CEE).

UNE ACTION EUROPÉENNE S'IMPOSE

A l'époque des mass media — où la presse, la radio, la télévision et les vidéo-cassettes portent dans chaque ménage la violence la plus brutale, le crime et la pornographie — il est surprenant de voir combien il est possible de cacher aux masses la lutte de classe quotidienne en Europe. Certes, quelques articles paraissent dans les journaux, des images de manifestations et de grèves passent au petit écran. Mais qu'apprend-on des raisons, des objectifs, des résultats de ces luttes, de leurs succès ou de leurs échecs ? (...)

Tandis que le bon peuple est abreuvé des scandales conjugaux et des aventures libertines de millionnaires, de personnalités publiques ou des rejetons de la noblesse et des familles royales, près de 14 millions de salariés sont au chômage dans la Communauté européenne. Une "onde longue" de crises capitalistes menace — par suite de développements technologiques rapides — d'autres millions de travailleurs du chômage, de démanteler le réseau de sécurité sociale, voire même d'ouvrir une période de misère massive.



Il n'est pas seulement cynique mais tout à fait indécent de demander, comme le font les représentants du capital et leur propagande, si nous pouvons tolérer les 35 heures sans diminution de salaire. Pouvons-nous tolérer une société et une économie où des millions de personnes sont accablées à la misère matérielle et morale, bouleversant leur vie familiale et les condamnant à une existence dégradante ? Un régime où la concurrence oppose sans cesse chacun à l'autre, la classe ouvrière d'un pays à celle d'un autre, les hommes aux femmes, les jeunes aux vieux, les "nationaux" aux immigrés ? Un régime qui n'est même pas capable d'assurer à tous ceux qui veulent travailler ses formes de travail pourtant déjà pénibles, nocives pour la santé, aliénantes.

Tandis que le capital essaie, de manière concertée, de démanteler voire d'anéantir les acquis sociaux de ces dernières décennies, d'abaisser le salaire réel des travailleurs en maniant la matraque du chômage, de casser toute résistance, les syndicats n'ont réagi que de manière sporadique, hésitante. Ils marchent séparément et se font battre l'un après l'autre. Le moment est venu d'opposer une résistance commune, d'agir publiquement ensemble pour arracher à l'Europe du capital, de l'armement et de la destruction de l'environnement, l'Europe solidaire des 35 heures et de la répartition du travail entre toutes et tous.

Jakob Moneta,
ancien responsable de l'IG-Metall,
membre de la direction du GIM
(section allemande de la IVe Internationale)